

# **La victimisation avec violence et les perceptions à l'égard de la sécurité : expériences des femmes des Premières Nations, métisses et inuites au Canada**

par Loanna Heidinger

Date de diffusion : le 26 avril 2022



Statistique  
Canada

Statistics  
Canada

Canada

---

## Comment obtenir d'autres renseignements

Pour toute demande de renseignements au sujet de ce produit ou sur l'ensemble des données et des services de Statistique Canada, visiter notre site Web à [www.statcan.gc.ca](http://www.statcan.gc.ca).

Vous pouvez également communiquer avec nous par :

**courriel** à [infostats@statcan.gc.ca](mailto:infostats@statcan.gc.ca)

**téléphone** entre 8 h 30 et 16 h 30 du lundi au vendredi aux numéros suivants :

- |   |                |
|---|----------------|
| • Service de renseignements statistiques                                    | 1-800-263-1136 |
| • Service national d'appareils de télécommunications pour les malentendants | 1-800-363-7629 |
| • Télécopieur   | 1-514-283-9350 |

## Normes de service à la clientèle

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes de service à la clientèle que les employés observent. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec Statistique Canada au numéro sans frais 1-800-263-1136. Les normes de service sont aussi publiées sur le site [www.statcan.gc.ca](http://www.statcan.gc.ca) sous « Contactez-nous » > « [Normes de service à la clientèle](#) ».

## Note de reconnaissance

Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population du Canada, les entreprises, les administrations et les autres organismes. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques exactes et actuelles.

Publication autorisée par le ministre responsable de Statistique Canada

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre de l'Industrie 2022

Tous droits réservés. L'utilisation de la présente publication est assujettie aux modalités de l'[entente de licence ouverte](#) de Statistique Canada.

Une [version HTML](#) est aussi disponible.

*This publication is also available in English.*

---

## La victimisation avec violence et les perceptions à l'égard de la sécurité : expériences des femmes des Premières Nations, métisses et inuites au Canada : faits saillants

- La violence à l'égard des peuples autochtones reflète l'histoire traumatisante et destructrice de la colonisation qui a touché, et continue de toucher, les familles et les communautés autochtones de même que l'ensemble de la société canadienne.
- La victimisation avec violence est définie dans l'Enquête sur la sécurité dans les espaces publics et privés (ESEPP) de 2018 comme une agression physique (une attaque, une menace de préjudice physique ou un incident dans lequel une arme est présente) ou une agression sexuelle (activité sexuelle forcée ou tentative d'activité sexuelle forcée).
- Les résultats de l'ESEPP révèlent que plus de 6 femmes autochtones sur 10 (63 %) ont subi des agressions physiques ou sexuelles au cours de leur vie.
- Près de 6 femmes autochtones sur 10 (56 %) ont été victimes d'agression physique, tandis que près de la moitié (46 %) des femmes autochtones ont été victimes d'agression sexuelle. En comparaison, environ le tiers des femmes non autochtones ont été victimes d'agression physique (34 %) ou d'agression sexuelle (33 %) au cours de leur vie.
- Environ les deux tiers des femmes des Premières Nations (64 %) et des femmes métisses (65 %) ont vécu des expériences de victimisation avec violence au cours de leur vie.
- Certaines caractéristiques ont été associées à une probabilité plus élevée de victimisation avec violence au cours de la vie chez les femmes autochtones, y compris le fait d'avoir une incapacité ou d'avoir déjà vécu une situation d'itinérance.
- Les femmes autochtones (11 %) étaient près de six fois plus susceptibles que les femmes non autochtones (2,3 %) d'avoir déjà été sous la responsabilité légale de l'État, et environ 8 femmes autochtones sur 10 (81 %) qui ont déjà été sous la responsabilité légale de l'État ont vécu des expériences de victimisation avec violence au cours de leur vie.
- Les femmes autochtones (42 %) étaient plus susceptibles que les femmes non autochtones (27 %) d'avoir été victimes de violence physique ou sexuelle perpétrée par un adulte pendant leur enfance et d'avoir subi des pratiques parentales sévères de la part d'un parent ou d'un tuteur. Ces expériences subies durant l'enfance ont été associées à une prévalence plus élevée de victimisation avec violence au cours de la vie.
- Les résultats de l'Enquête sociale générale de 2019 sur la sécurité des Canadiens (victimisation) révèlent que les femmes autochtones (71 %) étaient plus susceptibles de percevoir des indicateurs de problèmes sociaux dans leur voisinage que les femmes non autochtones (57 %).
- Les femmes autochtones (17 %) étaient plus de deux fois plus susceptibles de déclarer avoir très peu confiance ou aucune confiance en la police par rapport aux femmes non autochtones (8,2 %).

# La victimisation avec violence et les perceptions à l'égard de la sécurité : expériences des femmes des Premières Nations, métisses et inuites au Canada

par Loanna Heidinger, Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités

Les peuples des Premières Nations, des Métis et des Inuits (Autochtones) sont diversifiés les uns par rapport aux autres et ont des histoires, des langues, des pratiques culturelles et des croyances spirituelles qui leur sont propres. Les Autochtones sont surreprésentés parmi les victimes<sup>1</sup> de violence au Canada. Les taux disproportionnellement élevés de violence et de victimisation vécues par les Autochtones sont ancrés dans l'histoire traumatisante et destructrice de la colonisation, qui a eu et continue d'avoir des répercussions sur les familles et les communautés autochtones, ainsi que sur la société canadienne en général (Commission de vérité et réconciliation du Canada, 2015). Les Autochtones ont été soumis à des lois et à des règlements racistes et oppressifs qui ont réprimé leur langue et leur religion, détruit leur culture et démantelé leurs familles et les communautés autochtones (Sharma et autres, 2021). Pendant plusieurs générations, les Autochtones ont subi les préjudices néfastes du colonialisme, et continuent de le subir.

Les femmes autochtones, en particulier, ont fait face et continuent de faire face à des taux élevés de violence, comme l'indique l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées (Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées, 2019). Afin de comprendre l'expérience disproportionnée de violence chez les femmes autochtones, il importe de souligner l'histoire dommageable de la colonisation, qui a transformé le rôle des femmes autochtones au sein du ménage et des communautés autochtones (Sharma et autres, 2021). Avant la colonisation, les femmes occupaient une place prépondérante dans les sociétés autochtones. Les femmes autochtones étaient des personnes très appréciées qui occupaient des postes de direction et de décision. Toutefois, la colonisation a modifié, par la force, les vues matrilinéaires traditionnelles tout en contribuant à la normalisation de la violence envers les femmes autochtones. En particulier, des politiques telles que la *Loi sur les Indiens* ont refusé aux femmes autochtones de nombreux droits et ont exclu les femmes autochtones de la gouvernance communautaire (Sharma et autres, 2021).

Les expériences de victimisation avec violence sont préoccupantes et ont de profondes répercussions sur des aspects comme le bien-être social, économique et émotionnel; toutefois, une grande proportion des crimes violents ne sont pas signalés aux autorités, comme la police (Cotter, 2021b; Perreault, 2015). Pour les femmes autochtones, signaler un incident est un enjeu complexe et la méfiance à l'égard de la police et du système de justice pénale peut grandement influencer la décision de signaler un incident ou non. En particulier, une histoire marquée par la colonisation et des réalités structurelles et systémiques continues ont entraîné des répercussions négatives sur les relations entre les femmes autochtones et les autorités au Canada (Commission de vérité et réconciliation du Canada, 2015). De plus, les femmes autochtones peuvent être confrontées à des obstacles uniques si elles désirent signaler des expériences de victimisation avec violence ou chercher de l'aide après avoir subi de la victimisation, y compris un manque d'accès à des ressources adaptées à la culture, l'inaccessibilité des services de soutien, une méfiance générale à l'égard de l'application de la loi et l'absence perçue de confidentialité au sein du système de justice (Commission de vérité et réconciliation du Canada, 2015).

Cet article de *Juristat* présente les données autodéclarées les plus récentes sur la prévalence de la victimisation avec violence au cours de la vie (depuis l'âge de 15 ans)<sup>2</sup>, ainsi que sur la prévalence de la victimisation avec violence au cours des 12 mois précédant l'enquête, chez les femmes autochtones<sup>3 4</sup> au Canada. Dans la mesure du possible, les résultats sont fournis séparément pour les groupes d'identité autochtone des Premières Nations, des Métis et des Inuits. L'article met également en lumière les expériences de maltraitance et de mauvais traitements infligés aux enfants, et il explore l'intersectionnalité de la victimisation avec violence et d'autres facteurs démographiques et socioéconomiques. De plus, l'article comprend une évaluation des perceptions à l'égard de la sécurité et des problèmes dans le voisinage, ainsi que de la confiance envers la police et le système de justice chez les femmes autochtones. Enfin, les données sur les homicides mettent en lumière la prévalence et les caractéristiques des homicides commis à l'endroit des femmes autochtones au Canada. L'article repose sur des données provenant de multiples sources, y compris l'Enquête sur la sécurité dans les espaces publics et privés (ESEPP) de 2018, l'Enquête sociale générale (ESG) de 2019 sur la sécurité des Canadiens (victimisation) et l'Enquête sur les homicides (les cinq années de données pour la période allant de 2015 à 2020).

## Encadré 1 Définir et mesurer la victimisation avec violence

Dans le cadre de l'Enquête sur la sécurité dans les espaces publics et privés (ESEPP), on a recueilli des renseignements sur les expériences de victimisation avec violence vécues par la population canadienne au cours de la vie (victimisation avec violence depuis l'âge de 15 ans) et au cours des 12 mois précédant l'enquête. L'ensemble de la victimisation avec violence comprend les expériences de violence physique ou sexuelle perpétrées par des partenaires intimes ou par des personnes autres que des partenaires intimes, comme des connaissances, des amis, des membres de la famille, des collègues et d'autres personnes. Les expériences de violence physique et sexuelle sont autodéclarées, ce qui offre une approche plus inclusive pour mesurer la victimisation avec violence que les estimations qui portent uniquement sur la victimisation signalée à la police.

Le « chiffre noir de la criminalité » est composé des crimes qui ne sont pas signalés à la police ou consignés par celle-ci et qui constituent la majorité des affaires criminelles, comme la violence entre partenaires intimes et les agressions sexuelles, dont

seulement une faible proportion est signalée aux autorités. Puisque de nombreux cas de victimisation avec violence ne sont pas signalés à la police ou à d'autres autorités, le fait de se fier aux données sur la victimisation avec violence déclarées par la police peut fausser la compréhension de la victimisation avec violence et les estimations peuvent ne pas être représentatives de la victimisation au Canada. L'ESEPP porte sur les cas autodéclarés de victimisation avec violence et, à ce titre, vise à accroître les connaissances et la compréhension de la violence fondée sur le sexe au-delà des estimations déclarées par la police. Élaborée dans le cadre de la stratégie du gouvernement fédéral (Il est temps : la Stratégie du Canada pour prévenir et contrer la violence fondée sur le sexe) visant à prévenir et à contrer la violence fondée sur le sexe au Canada, cette enquête fournit une estimation plus complète de la victimisation avec violence au pays.

Dans l'ESEPP, la victimisation avec violence est définie comme suit :

**Agression physique :** Attaque (victime frappée, giflée, agrippée, poussée, projetée au sol ou battue), menace de préjudice physique ou incident dans lequel une arme est présente.

**Agression sexuelle :** Activité sexuelle forcée, tentative d'activité sexuelle forcée, attouchements sexuels, agrippement, baisers ou caresses non désirés, relation sexuelle sans être en mesure de consentir.

## Plus de 6 femmes autochtones sur 10 sont victimes de violence au cours de leur vie

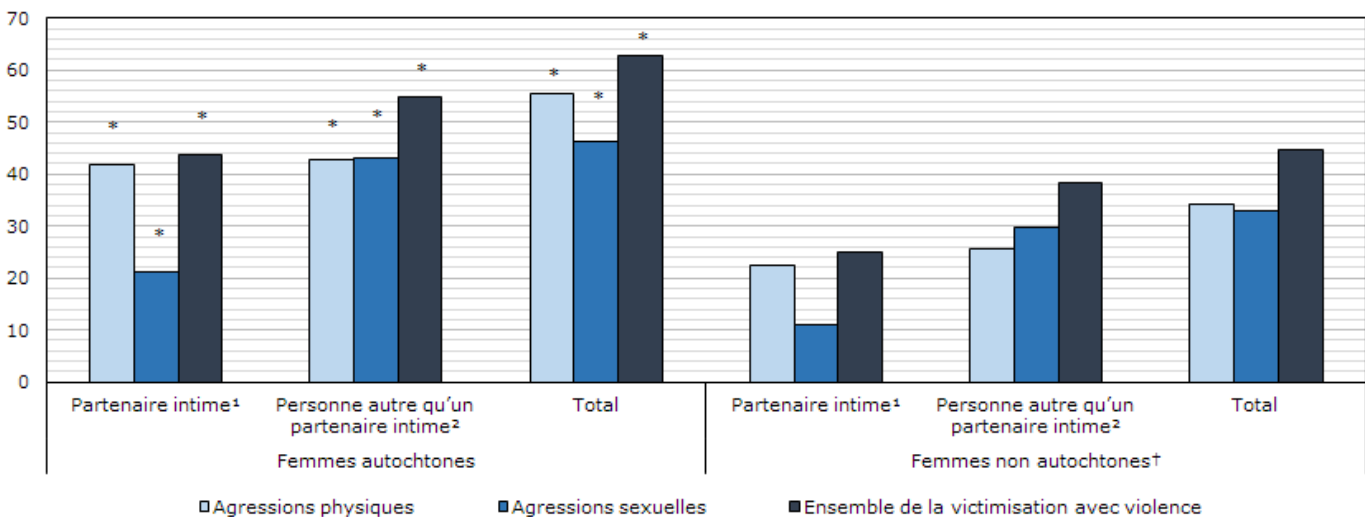
Dans le cadre de l'ESEPP, la victimisation avec violence comprend toute expérience d'agression physique ou sexuelle ou toute menace d'agression physique ou sexuelle depuis l'âge de 15 ans. Les expériences d'agression physique ou sexuelle peuvent entraîner des répercussions néfastes et durables sur les victimes, leurs familles, leurs communautés et la société dans son ensemble.

Les femmes autochtones sont surreprésentées en tant que victimes de diverses formes de violence (Brownridge et autres, 2017; Burczycka, 2016; Heidinger, 2021). Des générations d'Autochtones continuent d'être touchées par les conséquences négatives de la colonisation et des politiques connexes qui ont donné lieu à la violence et aux traumatismes qui perdurent sur plusieurs générations (Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées, 2019). Les résultats de l'ESEPP viennent confirmer que les femmes autochtones sont surreprésentées en ce qui concerne les expériences de victimisation avec violence au cours de la vie. Plus de 6 femmes autochtones sur 10 (63 %) ont été victimes de violence physique ou sexuelle de la part d'un partenaire intime ou d'une personne autre qu'un partenaire intime au cours de leur vie, comme une connaissance, un collègue ou un étranger. En comparaison, la prévalence de la violence au cours de la vie était plus faible chez les femmes non autochtones (45 %; tableau 1A; graphique 1A)<sup>5</sup>.

### Graphique 1A

#### Agressions physiques et sexuelles commises contre les femmes autochtones et les femmes non autochtones depuis l'âge de 15 ans, selon le lien de l'auteur présumé avec celles-ci, Canada, 2018

pourcentage



\* valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence ( $p < 0,05$ )

† catégorie de référence

1. Comprend la violence commise par un conjoint marié, un conjoint de fait ou un partenaire amoureux (actuel ou ancien) ou une personne avec laquelle la victime entretenait un autre type de relation intime. Le calcul des pourcentages exclut les répondants qui ont déclaré n'avoir jamais été dans une relation avec un partenaire intime.

2. Comprend les actes de violence commis par un autre agresseur avec lequel la victime n'entretenait pas de relation intime, y compris des connaissances, des amis, des membres de la famille, des collègues et d'autres personnes.

**Note :** Voir le tableau 1A pour connaître les intervalles de confiance pour chaque estimation.

**Source :** Statistique Canada, Enquête sur la sécurité dans les espaces publics et privés.

Près de 6 femmes autochtones sur 10 (56 %) ont été victimes d'agression physique, tandis que près de la moitié (46 %) des femmes autochtones ont été victimes d'agression sexuelle au cours de leur vie. En comparaison, environ le tiers des femmes non autochtones ont été victimes d'agression physique (34 %) ou d'agression sexuelle (33 %) au cours de leur vie. Lorsqu'on leur pose des questions au sujet de la violence vécue au cours de l'année précédente, les femmes autochtones étaient près de deux fois plus susceptibles d'avoir été victimes d'agression physique (6,2 % par rapport à 3,5 % chez les femmes non autochtones; tableau 2A; pour obtenir les résultats selon le groupe d'identité autochtone, voir le tableau 2B).

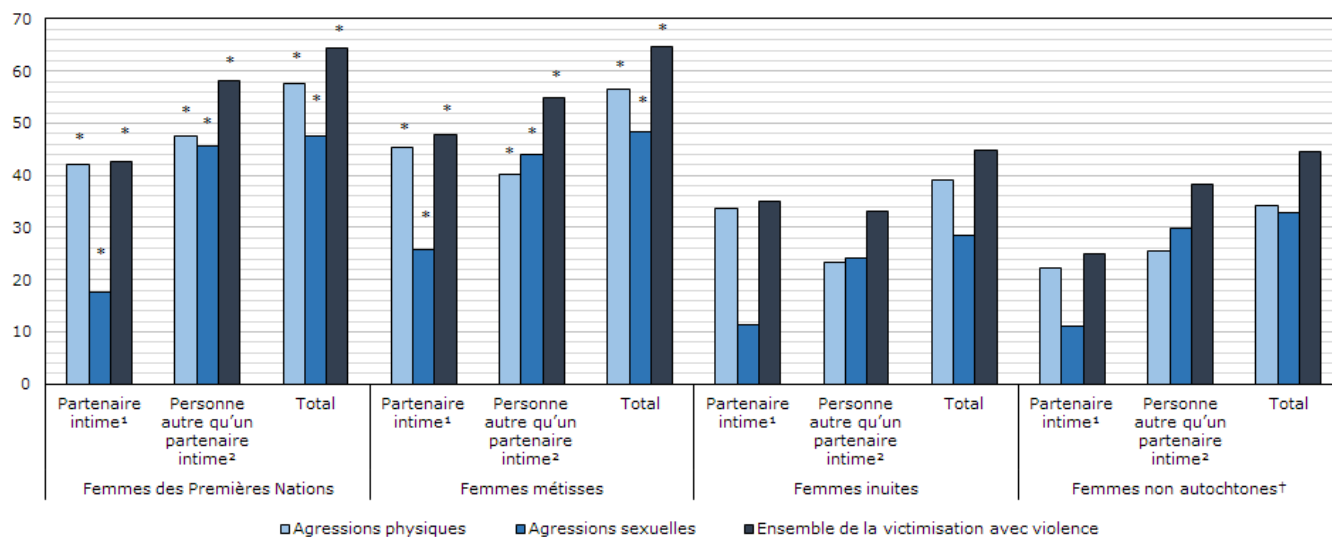
## Les deux tiers des femmes des Premières Nations et des femmes métisses sont victimes d'agression physique ou sexuelle au cours de leur vie

Lorsqu'on examine les données sur la victimisation selon le groupe d'identité autochtone, on constate qu'environ les deux tiers des femmes des Premières Nations (64 %) et des femmes métisses (65 %) ont été victimes de violence — soit d'agression physique ou sexuelle — au cours de leur vie (tableau 1B; graphique 1B). Il convient de noter que les différences entre les expériences déclarées de victimisation avec violence chez les femmes inuites (45 %) et les femmes non autochtones (45 %) n'étaient pas statistiquement significatives. Certaines études laissent entendre qu'un passé marqué par le traumatisme et la violence découlant de la colonisation et des politiques connexes a contribué à la violence intergénérationnelle, qui expose les femmes inuites à un plus grand risque de grandir au sein de ménages où la violence fait normalement partie des relations interpersonnelles et peut donc être attendue ou perçue comme acceptable (Brassard et autres, 2015; Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées, 2019; Pauktuutit Inuit Women of Canada et Comack, 2020; Perreault, 2020; Williams, 2019). Cette normalisation de la violence peut contribuer à réduire la probabilité de se considérer comme une victime de violence et à la sous-déclaration générale de la violence chez les femmes inuites (Gone, 2013; Pauktuutit Inuit Women of Canada et Comack, 2020). Cela pourrait expliquer l'apparente similitude entre les taux d'incidents de victimisation déclarés par les femmes inuites et les femmes non autochtones.

**Graphique 1B**

**Agresions physiques et sexuelles commises contre les femmes des Premières Nations, métisses, inuites et les femmes non autochtones depuis l'âge de 15 ans, selon le lien de l'auteur présumé avec celles-ci, Canada, 2018**

pourcentage



\* valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence ( $p < 0,05$ )

† catégorie de référence

1. Comprend la violence commise par un conjoint marié, un conjoint de fait ou un partenaire amoureux (actuel ou ancien) ou une personne avec laquelle la victime entretenait un autre type de relation intime. Le calcul des pourcentages exclut les répondants qui ont déclaré n'avoir jamais été dans une relation avec un partenaire intime.

2. Comprend les actes de violence commis par un autre agresseur avec lequel la victime n'entretenait pas de relation intime, y compris des connaissances, des amis, des membres de la famille, des collègues et d'autres personnes.

Note : Voir le tableau 1B pour connaître les intervalles de confiance pour chaque estimation.

Source : Statistique Canada, Enquête sur la sécurité dans les espaces publics et privés.

## Dans toutes les provinces, la victimisation avec violence est plus élevée chez les femmes autochtones

Dans chacune des provinces et régions du Canada à l'extérieur des territoires, les femmes autochtones étaient plus susceptibles que les femmes non autochtones d'avoir été victimes de violence au cours de leur vie. C'était le cas des femmes autochtones vivant dans les provinces de l'Atlantique (64 % par rapport à 45 % des femmes non autochtones des provinces de l'Atlantique), dans les provinces centrales du Canada (62 % par rapport à 43 %), dans les Prairies (61 % par rapport à 48 %) et en Colombie-Britannique (65 % par rapport à 50 %). Dans les territoires, il n'y avait pas de différence significative pour ce qui est de la prévalence de la victimisation avec violence déclarée au cours de la vie entre les femmes autochtones (62 %) et les femmes non autochtones (61 %; tableau 3)<sup>6</sup>.



## Encadré 2

### Violence commise par des partenaires intimes et de la part de personnes autres qu'un partenaire intime

L'Enquête sur la sécurité dans les espaces publics et privés (ESEPP) établit une distinction entre les expériences de violence entre partenaires intimes (VPI) et celles subies de la part de personnes autres qu'un partenaire intime, soit la violence perpétrée par un autre agresseur et qui se produit dans des contextes extérieurs aux relations entre partenaires intimes. Bien que la VPI et la violence subie de la part d'une personne autre qu'un partenaire intime soient souvent combinées pour estimer la prévalence totale de la victimisation criminelle, le présent encadré fournit séparément les résultats pour la VPI et la violence subie de la part de personnes autres qu'un partenaire intime, en raison des différences dans le contexte et la nature de ces expériences.

#### Violence entre partenaires intimes

La VPI est un grave problème de santé publique qui a de profondes répercussions sur les victimes, les familles et les collectivités (Organisation mondiale de la Santé, 2017). La VPI englobe un large éventail de comportements, comme les agressions physiques et sexuelles, ainsi que la violence psychologique et l'exploitation financière; toutefois, seule une faible proportion des cas de VPI est signalée aux autorités. Outre les conséquences négatives pour les victimes de VPI, comme le trouble de stress post-traumatique, les difficultés financières, les blessures et la détresse émotionnelle profonde, la VPI contribue davantage au cycle de la violence intergénérationnelle (Agence de la santé publique du Canada, 2020).

Dans l'ensemble, les hommes et les femmes sont victimes de VPI. Cependant, les femmes sont surreprésentées en tant que victimes d'affaires de VPI déclarées par la police (Conroy, 2021) et elles sont plus susceptibles de subir des formes de VPI plus graves (Cotter, 2021a; Femmes et Égalité des genres Canada, 2021). En outre, les femmes victimes d'homicide sont plus susceptibles d'avoir été tuées par un partenaire intime que par tout autre agresseur. Le risque global de victimisation est accru chez les femmes autochtones qui présentent des taux de VPI plus élevés que les femmes non autochtones (Boyce, 2016; Heidinger, 2021; Perreault, 2015).

L'ESEPP définit un partenaire intime comme étant un conjoint marié, un conjoint de fait ou un partenaire amoureux, actuel ou ancien, et permet de mesurer la VPI au moyen de 27 éléments généraux (pour obtenir la liste complète des éléments inclus dans les mesures de la VPI, veuillez consulter le tableau 4). Conformément aux expériences totales de victimisation avec violence, l'éventail des comportements violents comprend des indicateurs de violence physique et sexuelle. De plus, la violence psychologique, y compris l'exploitation financière, est incluse dans les mesures de la VPI.

#### Plus de 4 femmes autochtones sur 10 sont victimes d'agression physique ou sexuelle de la part d'un partenaire intime

Selon les données de l'ESEPP, les femmes autochtones étaient plus susceptibles que les femmes non autochtones d'être victimes de VPI<sup>7</sup> au cours de leur vie — c'est-à-dire la violence commise par un conjoint marié, un conjoint de fait, un partenaire amoureux ou un autre partenaire intime, actuel ou ancien. Plus de 4 femmes autochtones sur 10 (44 %) ont subi de la violence physique ou sexuelle de la part d'un partenaire intime au cours de leur vie. En comparaison, le quart (25 %) des femmes non autochtones ont été victimes d'agression physique ou sexuelle de la part d'un partenaire intime au cours de leur vie, soit beaucoup moins que les femmes autochtones (tableau 1A; [graphique 1A](#)).

Lorsqu'on examine les données sur la VPI chez les groupes d'identité autochtone, on constate que 4 femmes des Premières Nations sur 10 (43 %) et près de la moitié (48 %) des femmes métisses ont été victimes de violence physique ou sexuelle de la part d'un partenaire intime au cours de leur vie. Par ailleurs, plus du tiers (35 %) des femmes inuites ont vécu de la violence physique ou sexuelle de la part d'un partenaire intime au cours de leur vie; cette proportion n'était pas statistiquement différente de celle observée chez les femmes non autochtones (25 %; tableau 1B; [graphique 1B](#)).

Outre le fait qu'elles sont plus susceptibles d'être victimes de violence physique ou sexuelle de la part d'un partenaire intime, les femmes autochtones ont également subi de façon disproportionnée de multiples comportements de violence physique et sexuelle précis de la part d'un partenaire intime comparativement aux femmes non autochtones. Ces comportements de violence physique et sexuelle sont souvent considérés comme parmi les formes de violence les plus graves, et les femmes autochtones étaient surreprésentées en tant que victimes de toutes ces formes de violence.

Par exemple, les femmes autochtones étaient environ deux fois plus susceptibles d'avoir été bousculées, poussées, agrippées ou projetées au sol (32 % par rapport à 17 % des femmes non autochtones) ou d'avoir reçu un coup de poing ou un coup de pied, ou d'avoir été mordues ou frappées au moyen d'un objet (26 % par rapport à 11 %) par un partenaire intime. Les femmes autochtones étaient environ trois fois plus susceptibles d'avoir été menacées par une arme (13 % par rapport à 3,6 % des femmes non autochtones), étranglées (17 % par rapport à 6,1 %) ou battues (16 % par rapport à 5,7 %) par un partenaire intime. En outre, les femmes autochtones étaient deux fois plus susceptibles d'avoir eu un partenaire intime qui les aurait obligées à se livrer à des actes sexuels contre leur gré (17 % par rapport à 8,2 % des femmes non autochtones) ou les aurait obligées ou aurait tenté de les obliger à avoir une relation sexuelle (19 % par rapport à 9,5 %; tableau 4).

### **Au total, 6 femmes autochtones sur 10 sont victimes de violence psychologique de la part d'un partenaire intime au cours de leur vie**

Bien que les agressions physiques et sexuelles soient souvent considérées comme les formes de violence les plus graves, d'autres formes de violence existent dans les relations entre partenaires intimes. La violence psychologique prend souvent la forme de comportements visant à contrôler, isoler, manipuler ou humilier la victime. Ce type de violence peut entraîner des répercussions néfastes et durables sur les victimes, répercussions qui perdurent longtemps après la fin du contact avec un agresseur (Karakurt et autres, 2014).

Bien qu'elles puissent être considérées comme une forme moins manifeste de VPI, les expériences de violence psychologique étaient le type de VPI le plus courant chez les femmes en général. Toutefois, comme pour la violence physique et sexuelle, les femmes autochtones (60 %) étaient plus susceptibles d'avoir été victimes de violence psychologique de la part d'un partenaire intime au cours de leur vie (tableau 4). Plus particulièrement, des proportions beaucoup plus élevées de femmes des Premières Nations (57 %) et de femmes métisses (63 %) ont subi de la violence psychologique de la part d'un partenaire intime comparativement aux femmes non autochtones (42 %).

En outre, les femmes autochtones étaient surreprésentées parmi les victimes de plusieurs types précis de comportements de violence psychologique de la part d'un partenaire intime. Les femmes autochtones étaient plus susceptibles d'avoir eu un partenaire intime jaloux qui les a empêchées de parler à d'autres hommes ou femmes (46 % par rapport à 29 % des femmes non autochtones), les a rabaissées ou leur a dit des mots blessants (50 % par rapport à 31 %) ou les a traitées de personnes dérangées, stupides ou bonnes à rien (44 % par rapport à 26 %).

Plus particulièrement, les cas d'exploitation financière subis au cours de la vie par un partenaire intime étaient beaucoup plus fréquents chez les femmes autochtones. Ainsi, les femmes autochtones étaient près de trois fois plus susceptibles que les femmes non autochtones d'avoir été forcées de donner de l'argent ou des biens à leur partenaire (16 % par rapport à 6,0 % des femmes non autochtones), ou d'avoir été empêchées de travailler, privées d'argent ou de ressources financières par leur partenaire (13 % par rapport à 4,8 %; tableau 4).

Le coût financier constitue un obstacle bien connu qui entrave la décision de se séparer d'un partenaire violent. Les cas d'exploitation financière peuvent créer une dépendance économique qui peut accroître la difficulté de mettre fin à une relation de violence. Le manque d'accès aux ressources financières ou le manque de contrôle sur les conditions financières dans les relations de violence peuvent davantage piéger les victimes aux côtés de partenaires violents (Postmus et autres, 2020), en particulier pour les femmes autochtones qui connaissent des taux plus élevés de pauvreté et de marginalisation (Commission de vérité et réconciliation du Canada, 2015).

### **Les femmes autochtones sont plus susceptibles d'éprouver de la peur et de l'anxiété et d'avoir le sentiment d'être contrôlées ou piégées par un partenaire intime**

Les résultats de l'ESEPP révèlent que les femmes autochtones sont plus susceptibles d'être victimes de VPI que les femmes non autochtones. En outre, des mesures de répercussions émotionnelles et psychologiques entraînées par la VPI peuvent fournir un contexte supplémentaire aux expériences de violence. La peur à l'encontre d'un partenaire peut indiquer la gravité de la VPI et révéler un modèle de violence répétée qui est de nature plus coercitive et plus contrôlante (Johnson et Leone, 2005).

Les femmes autochtones étaient plus susceptibles de subir les répercussions émotionnelles et psychologiques de la VPI. Un peu plus de la moitié (52 %) des femmes autochtones qui ont été victimes de VPI ont déjà eu peur d'un partenaire intime et près de 6 femmes autochtones sur 10 (56 %) qui ont été victimes de VPI se sont déjà senties contrôlées ou piégées par un partenaire violent. En comparaison, chez les femmes non autochtones qui ont été victimes de VPI, plus du tiers (36 %) ont déjà eu peur d'un partenaire intime et environ 4 sur 10 (42 %) se sont senties contrôlées ou piégées par un partenaire violent. Des proportions semblables de femmes autochtones (62 %) et de femmes non autochtones (57 %) qui ont été victimes de VPI se sont déjà senties anxieuses ou sur leurs gardes en raison d'un comportement violent de la part d'un partenaire.

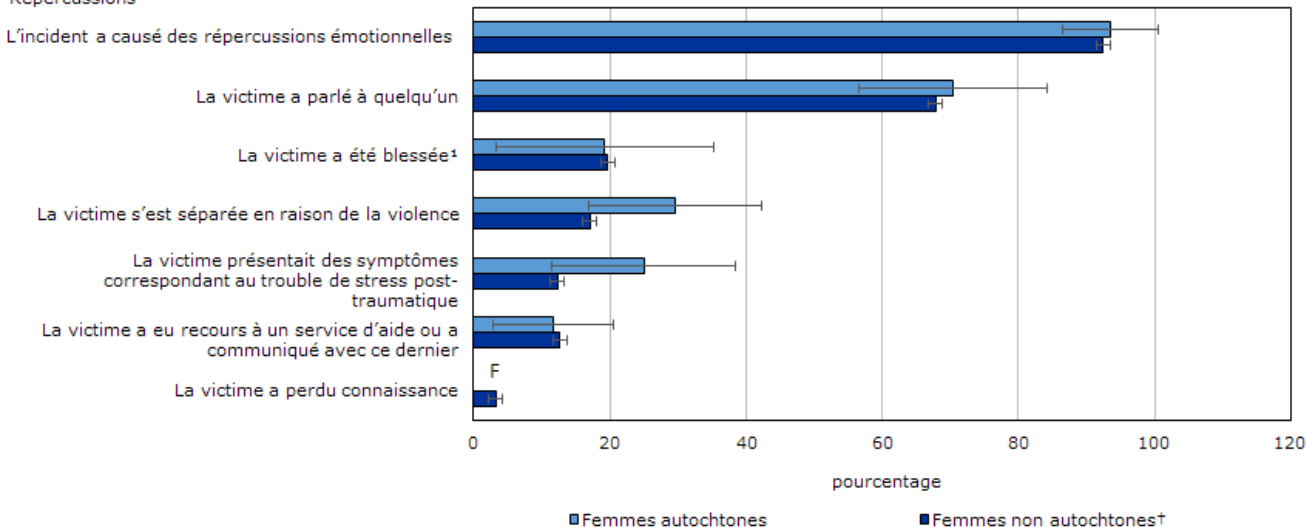
### **Les répercussions de la VPI sur les femmes autochtones sont semblables à celles des femmes non autochtones, de même que les mesures qu'elles prennent**

En plus des conséquences émotionnelles et psychologiques de la VPI, l'ESEPP a permis de mesurer les répercussions de la VPI sur les femmes qui ont été victimes de cette violence au cours des 12 mois précédant l'enquête et les mesures prises par celles-ci. Dans l'ensemble, il n'y avait pas de différence significative entre les résultats ou les mesures autodéclarés par les femmes autochtones et les femmes non autochtones (graphique 2).



**Graphique 2****Répercussions de la violence entre partenaires intimes sur les femmes autochtones et les femmes non autochtones et mesures prises par celles-ci au cours des 12 mois précédant l'enquête, Canada, 2018**

Répercussions



F trop peu fiable pour être publié

† catégorie de référence

1. Le calcul des pourcentages est fondé sur les personnes qui ont subi au moins une forme de violence physique ou sexuelle

**Note :** Le calcul des pourcentages est fondé sur les personnes qui ont été victimes d'une forme quelconque de violence entre partenaires intimes (violence psychologique, physique ou sexuelle; voir le tableau 4 pour obtenir la liste des éléments compris dans chaque catégorie) commise par un partenaire intime actuel ou ancien. Aucune des différences dans ce graphique n'est statistiquement significative à  $p < 0,05$ .

**Source :** Statistique Canada, Enquête sur la sécurité dans les espaces publics et privés.

La grande majorité des femmes autochtones (94 %) et non autochtones (92 %) qui ont été victimes de VPI au cours des 12 mois précédant l'enquête ont indiqué que l'incident avait eu des répercussions émotionnelles. Environ 7 femmes autochtones (70 %) et non autochtones (68 %) sur 10 ont parlé à quelqu'un de la violence qu'elles ont vécue, comme à un membre de la famille, un ami, un médecin ou un avocat. Par ailleurs, environ 1 femme autochtone (12 %) et non autochtone (13 %) sur 10 a eu recours à un service d'aide ou a communiqué avec ce dernier après avoir été victime de violence au cours des 12 mois précédant l'enquête.

Des proportions semblables de femmes autochtones (19 %) et non autochtones (20 %) qui ont été victimes de VPI au cours des 12 mois précédant l'enquête ont subi des blessures corporelles, comme des ecchymoses, des coupures, des fractures ou des blessures internes, découlant de la violence. Le quart (25 %) des femmes autochtones qui ont été victimes de VPI au cours du mois précédent ont présenté des symptômes correspondant au syndrome de stress post-traumatique; cette proportion n'était pas statistiquement différente de la proportion de femmes non autochtones (12 %) qui ont été victimes de VPI au cours de la même période.

Les différences non significatives dans les répercussions de la VPI sur les femmes qui ont été victimes de cette violence et les mesures prises par celles-ci peuvent refléter les obstacles pour les femmes autochtones à signaler les expériences de VPI ou à accéder aux services d'aide après avoir été victimes de violence. Parmi les obstacles figurent l'inaccessibilité des ressources, des soutiens et des services en raison d'un manque de programmes et de services adaptés à la culture, ainsi que le manque de disponibilité de services dans des endroits plus éloignés (Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées, 2019; Pauktuutit Inuit Women of Canada et Comack, 2020). En outre, les femmes autochtones peuvent chercher d'autres formes de soutien, comme les pratiques culturelles et les processus de guérison au sein des communautés autochtones, qui peuvent ne pas être incluses dans les mesures recueillies au moyen de l'ESEPP.

Pour obtenir des résultats supplémentaires sur les expériences de VPI chez les femmes autochtones au Canada, voir Heidinger, 2021.

**Plus de la moitié des femmes autochtones sont victimes de violence de la part d'une personne autre qu'un partenaire intime**

Comme dans le cas de la violence commise par un partenaire intime, une plus grande proportion de femmes autochtones ont été victimes de violence perpétrée par une personne autre qu'un partenaire intime — un autre agresseur avec lequel la victime n'entretenait pas de relation intime, dont des connaissances, des amis, des membres de la famille, des collègues, des étrangers et d'autres personnes. Dans l'ensemble, plus de la moitié (55 %) des femmes autochtones ont été agressées physiquement ou sexuellement par une personne autre qu'un partenaire intime au cours de leur vie (tableau 5A; [graphique 1A](#)). Plus précisément, les femmes des Premières Nations (58 %) et les femmes métisses (55 %) ont connu des niveaux beaucoup plus élevés de victimisation avec violence par une personne autre qu'un partenaire intime. En comparaison, environ 4 femmes non autochtones sur 10 (38 %) ont subi de la violence de la part d'une personne autre qu'un partenaire intime (tableau 5B; [graphique 1B](#)).

### **Les femmes autochtones sont plus susceptibles d'être victimes de violence physique ou sexuelle de la part d'une personne autre qu'un partenaire intime au cours de leur vie**

Les femmes autochtones (43 %) étaient beaucoup plus susceptibles de subir de la violence physique de la part d'une personne autre qu'un partenaire intime au cours de leur vie. En particulier, près de la moitié (48 %) des femmes des Premières Nations et 4 femmes métisses sur 10 (40 %) ont été agressées physiquement par une personne autre qu'un partenaire intime au cours de leur vie. En revanche, environ le quart (26 %) des femmes non autochtones ont été victimes d'agression physique de la part d'une personne autre qu'un partenaire intime. La proportion d'agressions physiques de la part d'une personne autre qu'un partenaire intime déclarées par les femmes inuites (23 %) n'était pas statistiquement différente de la proportion déclarée par les femmes non autochtones (tableau 5B).

Comme c'est le cas pour la violence physique de la part d'une personne autre qu'un partenaire intime, les femmes autochtones étaient surreprésentées comme victimes de violence sexuelle de la part d'une personne autre qu'un partenaire intime au cours de leur vie, alors que plus de 4 femmes autochtones sur 10 (43 %) ont subi de la violence sexuelle pendant cette période. Plus précisément, près de la moitié (46 %) des femmes des Premières Nations et plus de la moitié (44 %) des femmes métisses ont subi une agression sexuelle de la part d'une personne autre qu'un partenaire intime. Environ 1 femme inuite sur 4 (24 %) a déclaré avoir subi de la violence sexuelle de la part d'une personne autre qu'un partenaire intime au cours de sa vie; cette proportion n'était pas statistiquement différente de la proportion observée chez les femmes non autochtones (30 %; tableau 5B).

### **L'interaction de l'identité autochtone avec d'autres facteurs accroît la prévalence de la victimisation avec violence**

Divers facteurs démographiques et socioéconomiques, comme l'âge, se recoupent et peuvent être liés à une prévalence plus élevée de victimisation avec violence. Bien que la victimisation avec violence au cours de la vie ait été, dans l'ensemble, plus élevée chez les femmes autochtones, l'intersectionnalité de l'identité autochtone avec d'autres facteurs démographiques et socioéconomiques peut contribuer à des différences dans la prévalence de la victimisation avec violence au cours de la vie chez les femmes autochtones.

Chez les femmes autochtones, les personnes ayant une incapacité (74 %) étaient plus susceptibles que celles n'ayant aucune incapacité (50 %) d'avoir été victimes de violence au cours de leur vie. En outre, les femmes autochtones ayant une incapacité étaient plus susceptibles que les femmes non autochtones ayant une incapacité de subir de la victimisation avec violence au cours de leur vie (74 % par rapport à 57 %). Au cours des 12 mois précédant l'enquête, les femmes autochtones ayant une incapacité (12 %) étaient deux fois et demie plus susceptibles que les femmes autochtones n'ayant aucune incapacité (5,0 %) d'avoir vécu de la violence (tableau 6).

### **Les expériences d'itinérance chez les femmes autochtones sont associées à la victimisation avec violence au cours de la vie**

Selon les résultats de l'ESEPP, 9,4 % des femmes autochtones ont déjà vécu une situation d'itinérance, c'est-à-dire qu'elles ont dû vivre dans un centre d'hébergement, dans la rue ou dans un édifice abandonné. Cette proportion était près de cinq fois plus élevée que celle observée chez les femmes non autochtones (1,9 %). Par ailleurs, environ le quart (26 %) des femmes autochtones ont déjà été obligées d'habiter temporairement chez des membres de la famille, des amis ou ailleurs parce qu'elles n'avaient pas d'autre endroit où aller, comparativement à 1 femme non autochtone sur 10 (10 %).

Parmi les femmes autochtones qui ont déclaré avoir vécu une situation d'itinérance, la grande majorité (91 %) ont également subi de la victimisation avec violence au cours de leur vie, comparativement à 6 femmes autochtones sur 10 (60 %) qui n'ont pas vécu de situation d'itinérance. De même, les femmes autochtones qui ont dû vivre temporairement chez des membres de la famille, des amis ou ailleurs parce qu'elles n'avaient nulle part où aller (85 %) étaient plus susceptibles que les femmes autochtones qui n'avaient pas été obligées de vivre temporairement ailleurs (55 %) d'avoir fait l'objet de victimisation avec violence au cours de leur vie (tableau 6).

### **Les femmes autochtones sont six fois plus susceptibles d'avoir déjà été sous la responsabilité légale de l'État**

Un passé marqué par la colonisation et l'assimilation forcée a entraîné des répercussions négatives sur les familles autochtones et a contribué aux difficultés financières et à la négligence observées dans un nombre disproportionné de familles et de communautés autochtones (Rapport de la Commission de vérité et réconciliation, 2015). L'héritage de l'appréhension généralisée des enfants autochtones et de leur placement dans des systèmes qui n'ont pas réussi à les protéger a causé des préjudices durables. Plus précisément, des enfants autochtones ont été arrachés de force à leur famille et à leur communauté, puis amenés dans des pensionnats dans le but de démanteler la culture et l'identité autochtone. Les expériences de violence sexuelle, physique et psychologique ainsi que les mauvais traitements ont été monnaie courante dans les pensionnats et ont contribué à un comportement de violence appris (Sharma et autres, 2021).

Même si les systèmes de pensionnats ont été démantelés, des milliers d'enfants autochtones ont continué à ressentir de l'appréhension. Au cours de la rafle des années 1960, un grand nombre d'enfants autochtones ont été retirés de force de leur famille et placés dans des foyers d'adoption ou d'accueil (Sharma et autres, 2021). Bien que le dernier pensionnat au Canada ait fermé ses portes en 1996, les enfants autochtones continuent d'être retirés de leur foyer et de leur communauté. Le nombre disproportionné d'enfants autochtones placés dans le système de protection de l'enfance et le taux particulièrement élevé de décès parmi les enfants autochtones au sein de ce système laissent entendre, en outre, que ces systèmes n'ont pas fini de perpétuer l'oppression et l'assimilation des communautés autochtones (Rapport de la Commission de vérité et réconciliation, 2015).

Dans certaines circonstances, l'État peut assumer les droits et les responsabilités d'un parent en ce qui concerne les soins, la garde et le contrôle de l'enfant, par exemple dans le cadre d'une famille d'accueil, d'un foyer de groupe sous la protection de l'enfance ou des services d'aide sociale à l'enfance, ou d'un pensionnat pour les enfants autochtones. Dans le cadre de l'ESEPP, on a demandé aux répondants si, pendant leur enfance, ils avaient déjà été sous la responsabilité légale de l'État<sup>8</sup>. Les résultats ont révélé que les femmes autochtones ont été placées de façon disproportionnée dans le système de protection de l'enfance par rapport aux femmes non autochtones. Notamment, les femmes autochtones (11 %) étaient près de six fois plus susceptibles d'avoir déjà été sous la responsabilité légale de l'État que les femmes non autochtones (2,3 %) (tableau 7A). Plus précisément, environ 1 femme des Premières Nations sur 6 (16 %) a déjà été sous la responsabilité légale de l'État, soit huit fois plus que les femmes non autochtones. La proportion de femmes métisses (7,0 %) et inuites (6,9 %) ayant déjà été sous la responsabilité légale de l'État était plus de trois fois plus élevée que celle des femmes non autochtones (tableau 7B).

Le fait d'être sous la responsabilité légale de l'État était associé à une plus grande probabilité de faire l'objet de victimisation avec violence au cours de la vie. Environ 8 femmes autochtones sur 10 (81 %) qui ont déjà été sous la responsabilité légale de l'État ont été victimes de violence au cours de leur vie. En comparaison, 6 femmes autochtones sur 10 (60 %) qui n'ont jamais été sous la responsabilité légale de l'État ont été victimes de violence au cours de leur vie (tableau 8).

### **Plus de 4 femmes autochtones sur 10 ont été victimes d'agression physique ou sexuelle pendant leur enfance**

En plus d'être sous la responsabilité légale de l'État, les expériences pendant l'enfance en matière de violence et de négligence peuvent également accroître le risque de victimisation avec violence à l'âge adulte (Cotter, 2021a; Perreault, 2021; Whitfield et autres, 2003).

Un passé d'abus et de traumatismes enracinés dans les expériences de la colonisation continue d'entraîner des répercussions négatives sur les Autochtones (Andersson et Nahwegahbow, 2010). Les expériences de traumatisme et de déplacement, subies à un jeune âge et liées au placement dans des pensionnats et des systèmes de famille d'accueil, où les abus et les mauvais traitements étaient fréquents, peuvent continuer à perpétuer la violence par le cycle des traumatismes intergénérationnels et contribuer à un risque accru de violence envers les enfants.

Les résultats de l'ESEPP ont révélé que les femmes autochtones sont surreprésentées en tant que victimes de violence et de mauvais traitements subis durant l'enfance de la part d'un adulte, comme un parent, un autre membre de la famille, un ami, un voisin ou un autre adulte. Dans l'ensemble, les femmes autochtones (42 %) étaient plus susceptibles que les femmes non autochtones (27 %) d'avoir été agressées physiquement ou sexuellement par un adulte avant l'âge de 15 ans (tableau 7A). En particulier, plus de 4 femmes sur 10 des Premières Nations (42 %) et des femmes métisses (43 %) ont été victimes d'agression physique ou sexuelle de la part d'un adulte pendant l'enfance (tableau 7B).

Environ 3 femmes autochtones sur 10 (32 %) ont été victimes de violence physique de la part d'un adulte pendant l'enfance; environ le tiers des femmes des Premières Nations (33 %) et des femmes métisses (34 %) ont subi de la violence physique avant l'âge de 15 ans. En comparaison, environ 2 femmes non autochtones sur 10 (22 %) ont été victimes de violence physique de la part d'un adulte pendant l'enfance.

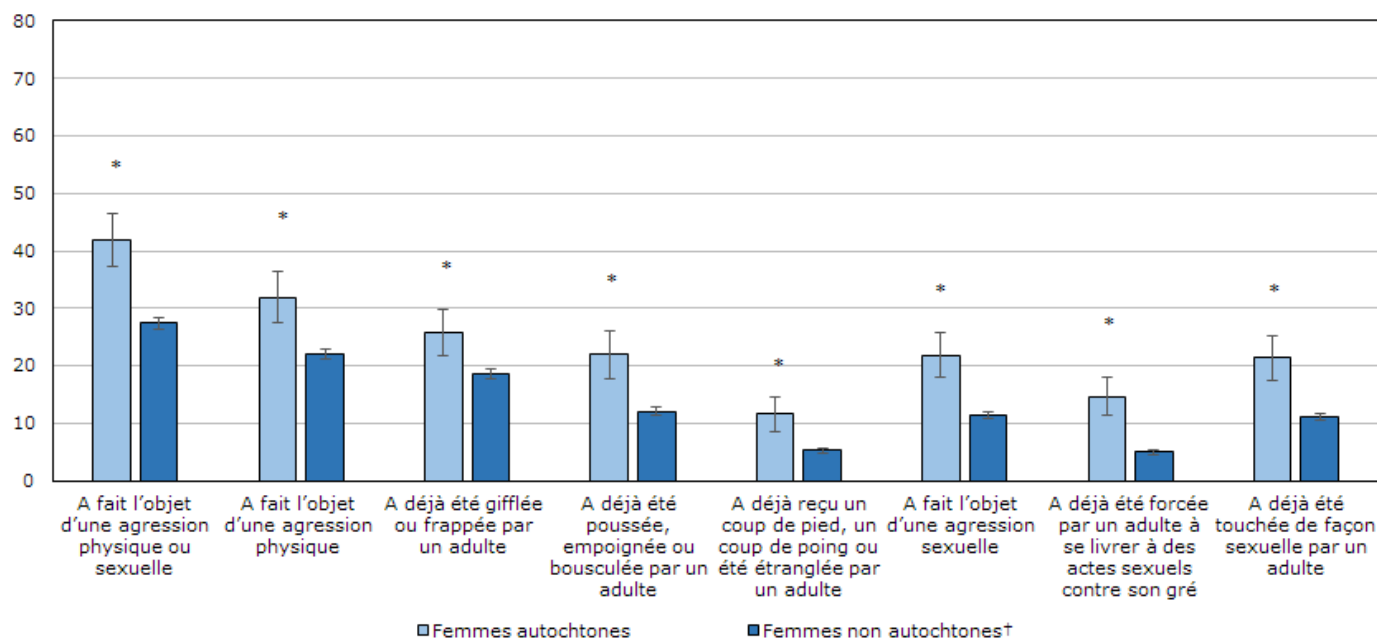
Les femmes autochtones (22 %) étaient deux fois plus susceptibles que les femmes non autochtones (11 %) d'avoir été victimes de violence sexuelle de la part d'un adulte avant l'âge de 15 ans. Plus précisément, environ 2 femmes sur 10 des Premières Nations (22 %) et des femmes métisses (22 %) ont subi de la violence sexuelle pendant l'enfance.

### **Tous les types de mauvais traitements subis pendant l'enfance mesurés au moyen de l'enquête étaient plus courants chez les femmes autochtones**

Dans l'ensemble, les femmes autochtones affichaient des taux plus élevés de violence physique et sexuelle subie de la part d'un adulte pendant l'enfance comparativement aux femmes non autochtones. Cela s'applique à chacune des formes précises de maltraitance des enfants mesurées (tableau 7A; graphique 3). Ainsi, les femmes autochtones étaient plus susceptibles d'avoir été giflées au visage, à la tête ou aux oreilles, ou encore d'avoir été frappées avec un objet dur (26 % par rapport à 19 % des femmes non autochtones) par un adulte pendant l'enfance. Plus précisément, les femmes autochtones étaient près de deux fois plus susceptibles d'avoir été poussées, agrippées ou bousculées ou de s'être fait lancer un objet dur (22 % par rapport à 12 % des femmes non autochtones), ou encore d'avoir reçu un coup de poing ou un coup de pied, ou d'avoir été mordues, étranglées, brûlées ou attaquées physiquement d'une autre façon (12 % par rapport à 5,2 %) par un adulte pendant l'enfance.

**Graphique 3****Agressions physiques et sexuelles commises contre les femmes autochtones et les femmes non autochtones avant l'âge de 15 ans, Canada, 2018**

pourcentage

\* valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence ( $p < 0,05$ )

† catégorie de référence

Source : Statistique Canada, Enquête sur la sécurité dans les espaces publics et privés.

Par ailleurs, les femmes autochtones étaient trois fois plus susceptibles d'avoir été forcées à subir des activités sexuelles non désirées par un adulte (15 % par rapport à 5,0 % des femmes non autochtones) et environ deux fois plus susceptibles d'avoir été victimes d'attouchements sexuels par un adulte (21 % par rapport à 11 %) pendant l'enfance (tableau 7A).

### Au total, 1 femme autochtone sur 10 avait des besoins fondamentaux qui n'étaient pas satisfaits pendant l'enfance

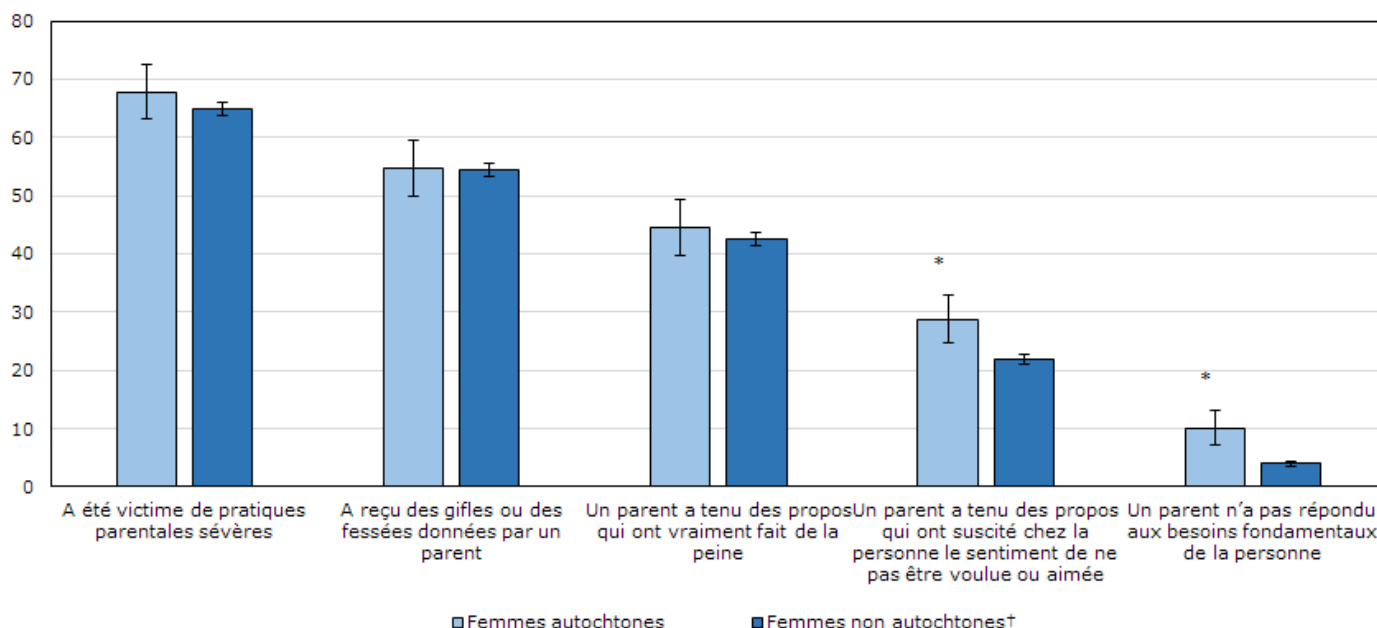
Outre une prévalence plus élevée de maltraitance des enfants, l'histoire des traumatismes et de l'assimilation forcée liés aux expériences de colonisation peut également avoir une incidence négative sur les habitudes parentales et nuire au succès des familles autochtones au fil des générations tout au long du cycle de la violence (Commission de vérité et réconciliation du Canada, 2015). Avant la colonisation, l'éducation des enfants dans les communautés autochtones impliquait un réseau de familles, de familles élargies et de communautés. Cependant, non seulement la colonisation a entraîné la disparition des traditions, langues et des cultures autochtones, mais elle a également entraîné la disparition des liens familiaux et communautaires. En particulier, les pensionnats ont contribué au démantèlement de la culture autochtone et des modèles parentaux traditionnels et ont entraîné un manque de compétences parentales et de modèles parentaux positifs (Lafrance et Collins, 2013).

Les pratiques parentales sévères pendant l'enfance, telles qu'elles sont définies dans l'ESEPP, comprennent le fait d'avoir reçu des gifles ou des fessées, de se sentir non désirée ou non aimée, ou d'avoir été négligée ou d'avoir des besoins fondamentaux non satisfaits par les parents ou les tuteurs. Il importe de noter qu'un nombre disproportionnellement élevé d'enfants autochtones ont passé une partie ou la totalité de leur vie au sein de familles d'accueil. Par conséquent, les expériences de pratiques parentales sévères vécues par les femmes autochtones ne proviennent peut-être pas d'un parent ou d'un tuteur au sein de la famille de naissance.

Dans l'ensemble, des proportions semblables de femmes autochtones et de femmes non autochtones ont subi des pratiques parentales sévères pendant leur enfance (68 % et 65 %, respectivement). Toutefois, pendant l'enfance, les femmes autochtones étaient plus susceptibles d'avoir un parent ou un tuteur qui leur faisait sentir qu'elles n'étaient pas désirées ou aimées (29 % par rapport à 22 % des femmes non autochtones) et étaient deux fois plus susceptibles d'avoir un parent ou un tuteur qui ne s'occupait pas de leurs besoins fondamentaux<sup>9</sup> (10 % par rapport à 4,1 %; tableau 7A; graphique 4). Il est possible que des difficultés économiques, plutôt que de la négligence de la part des parents, expliquent le fait que certains parents ou tuteurs n'aient pu s'occuper des besoins fondamentaux de l'enfant. Néanmoins, la grande majorité des femmes, autochtones ou non, ayant vécu de telles situations ont mentionné avoir également subi au moins un autre type de pratique parentale sévère.

**Graphique 4****Pratiques parentales sévères avant l'âge de 15 ans parmi les femmes autochtones et les femmes non autochtones, Canada, 2018**

pourcentage

\* valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence ( $p < 0,05$ )

† catégorie de référence

Source : Statistique Canada, Enquête sur la sécurité dans les espaces publics et privés.

Plus précisément, les femmes des Premières Nations (13 %) étaient trois fois plus susceptibles, et les femmes métisses (8,1 %) étaient deux fois plus susceptibles, d'avoir un parent ou un tuteur qui ne s'occupait pas de leurs besoins fondamentaux pendant l'enfance comparativement aux femmes non autochtones (4,1 %; tableau 7B). Il n'y avait aucune différence significative entre les femmes inuites et les femmes non autochtones.

Être témoin de violence pendant l'enfance est une autre expérience vécue durant la petite enfance qui peut entraîner des conséquences néfastes à l'âge adulte. Les femmes autochtones étaient surreprésentées en ce qui a trait au fait d'entendre ou d'observer des actes de violence pendant l'enfance. En particulier, pendant l'enfance, les femmes autochtones étaient plus susceptibles d'avoir vu ou entendu leurs parents ou d'autres personnes qui étaient responsables d'elles se dire des choses blessantes ou méchantes ou en dire à un autre adulte dans leur foyer (54 % par rapport à 46 % des femmes non autochtones) et deux fois plus susceptibles d'avoir vu ou entendu leurs parents, leurs beaux-parents ou leurs tuteurs se frapper ou frapper un autre adulte (25 % par rapport à 12 %).

### Les expériences de violence physique ou sexuelle pendant l'enfance sont liées à la victimisation avec violence au cours de la vie

Les expériences de victimisation et de maltraitance pendant l'enfance sont d'importants facteurs de risque pour la victimisation avec violence à l'âge adulte (Brownridge et autres, 2017; Burczykca, 2017; Cotter, 2021a; Perreault, 2015). Pour les peuples autochtones en particulier, le fait que des enfants aient été arrachés de force à leur famille et à leur communauté, puis amenés dans des pensionnats ou des foyers d'accueil a eu pour effet que de nombreux enfants autochtones ont été victimes de violence et de négligence. Ce démantèlement de la culture et de l'identité, conjugué à des expériences de traumatismes et de maltraitance pendant l'enfance, a entraîné des répercussions durables qui se perpétuent au fil des générations (Andersson et Nahwegahbow, 2010; Gone, 2013). Les résultats de l'ESEPP soulignent en outre la prévalence de violence disproportionnée chez les femmes autochtones ayant des antécédents de violence et de maltraitance pendant l'enfance.

Le fait d'avoir été victime de violence physique ou sexuelle de la part d'un adulte pendant l'enfance était lié à une plus grande probabilité de faire l'objet de victimisation au cours de la vie pour les femmes en général. Cependant, les femmes autochtones qui ont été victimes de violence de la part d'un adulte pendant l'enfance étaient deux fois plus susceptibles de vivre de la violence au cours de la vie (88 %), comparativement aux femmes autochtones qui n'ont pas subi de mauvais traitements pendant l'enfance (44 %). De même, les femmes non autochtones qui ont été victimes de violence de la part d'un adulte pendant l'enfance étaient



deux fois plus susceptibles de vivre de la violence au cours de la vie (72 %) que les femmes non autochtones qui n'ont pas subi de mauvais traitements pendant l'enfance (34 %; tableau 8).

### Les expériences de pratiques parentales sévères pendant l'enfance sont associées à un risque accru de victimisation avec violence au cours de la vie

Le fait d'avoir subi des pratiques parentales sévères de la part d'un parent ou d'un tuteur pendant l'enfance était également associé à la victimisation avec violence au cours de la vie. Environ les trois quarts (73 %) des femmes autochtones qui ont été victimes de pratiques parentales sévères de la part d'un parent ou d'un tuteur pendant l'enfance ont subi de la violence au cours de leur vie; cette proportion est beaucoup plus élevée que celle observée chez les femmes autochtones qui n'ont pas été victimes de pratiques parentales sévères (41 %). On constate également cette tendance chez les femmes non autochtones. En effet, une proportion plus élevée de victimes de pratiques parentales sévères de la part d'un parent ou d'un tuteur pendant l'enfance ont vécu de la violence au cours de leur vie (56 %), comparativement à la proportion de femmes non autochtones qui n'ont pas été victimes de pratiques parentales sévères (23 %; tableau 8).

De plus, les femmes autochtones qui ont été témoins de violence avant l'âge de 15 ans étaient plus susceptibles de faire l'objet de victimisation au cours de leur vie comparativement aux femmes autochtones qui n'ont pas été témoins de violence pendant l'enfance. En particulier, les femmes autochtones qui ont vu ou entendu leurs parents ou d'autres personnes qui étaient responsables d'elles se dire des choses blessantes ou méchantes ou en dire à un autre adulte dans leur foyer étaient plus susceptibles de faire l'objet de victimisation au cours de leur vie (74 %) comparativement aux femmes autochtones qui n'ont pas été exposées à ce type de violence (49 %). De même, les femmes autochtones qui ont vu ou entendu leurs parents, leurs beaux-parents ou leurs tuteurs se frapper ou frapper un autre adulte étaient plus susceptibles de faire l'objet de victimisation avec violence au cours de leur vie (83 %) comparativement aux femmes autochtones qui n'ont pas été exposées à ce type de violence (56 %).

On constate également cette tendance chez les femmes non autochtones. En effet, une proportion plus élevée de femmes non autochtones qui ont vu ou entendu leurs parents ou d'autres personnes qui étaient responsables d'elles se dire des choses blessantes ou méchantes ou en dire à un autre adulte dans leur foyer ont fait l'objet de victimisation avec violence au cours de leur vie (59 %) comparativement à la proportion de femmes non autochtones qui n'ont pas subi ce type de violence (32 %). Les femmes non autochtones qui ont vu ou entendu leurs parents, leurs beaux-parents ou leurs tuteurs se frapper ou frapper un autre adulte étaient aussi plus susceptibles de faire l'objet de victimisation avec violence au cours de leur vie (69 %) comparativement aux femmes non autochtones qui n'ont pas été exposées à ce type de violence (42 %).

### Encadré 3 Homicides chez les femmes autochtones au Canada

L'homicide est un événement relativement rare au Canada et représente une faible proportion des affaires de violence déclarées par la police. Toutefois, il s'agit de la forme de violence la plus grave et, comme dans le cas de la victimisation avec violence, les femmes autochtones sont surreprésentées en tant que victimes de ce type de violence (Armstrong et Jaffray, 2021).

En réponse au meurtre et à la disparition d'un grand nombre de femmes et de filles autochtones, le gouvernement du Canada, de concert avec d'autres organismes, a lancé en 2016 une Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées. Les résultats de l'enquête ont révélé que les femmes et les filles autochtones sont 12 fois plus susceptibles d'être portées disparues ou assassinées comparativement aux femmes et aux filles non autochtones (Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées, 2019).

Selon les données de l'Enquête sur les homicides, de 2015 à 2020, 1 000 femmes<sup>10</sup> ont été victimes d'homicide au Canada. Les femmes autochtones représentent environ 4 % des femmes au Canada, mais elles représentaient près du quart (24 %; 241 victimes) des femmes victimes d'homicide durant cette période. De 2015 à 2020, les services de police ont déclaré que 168 femmes des Premières Nations (17 % des femmes victimes d'homicide), 26 femmes inuites (3 %) et 12 femmes métisses (1 %) avaient été victimes d'homicide. Par ailleurs, la police a fait état de 35 autres femmes victimes d'homicide qui étaient Autochtones, mais leur groupe d'identité autochtone précis était inconnu. Ces victimes représentaient 4 % des femmes victimes.

En général, les femmes autochtones victimes d'homicide étaient en moyenne plus jeunes que les femmes non autochtones victimes d'homicide au cours de la période allant de 2015 à 2020. Les résultats reflètent la répartition selon l'âge de la population générale, au sein de laquelle la population autochtone est plus jeune que la population non autochtone. Un peu plus de 1 femme autochtone victime d'homicide sur 10 (13 %) était portée disparue au moment de son décès pendant la période allant de 2015 à 2020 (tableau 9).

La majorité des femmes victimes d'homicide de 2015 à 2020 connaissaient l'auteur du crime. La proportion de femmes autochtones (3,9 %) qui ont été tuées par un étranger durant cette période était plus faible que la proportion de femmes non autochtones (11 %) tuées par un étranger. Parmi les femmes autochtones victimes d'homicide, environ le quart (26 %) ont été

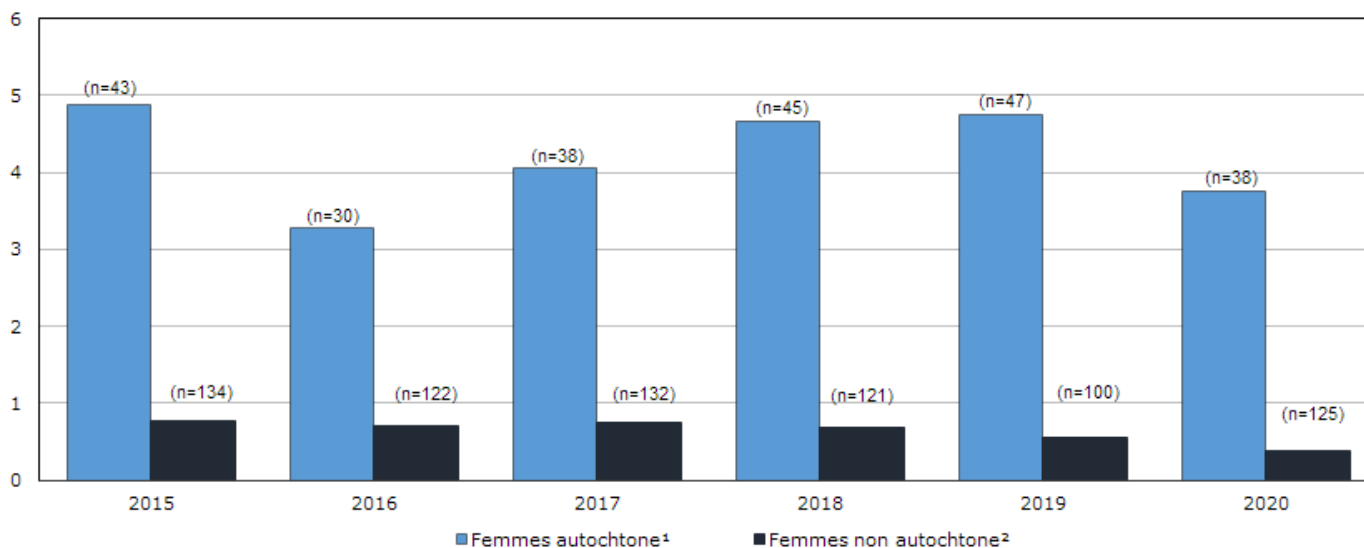


tuées par une connaissance (c.-à-d. une personne ne faisant pas partie de la famille) et plus de la moitié (54 %) ont été tuées par un membre de la famille, soit 27 % par le conjoint actuel ou un ex-conjoint et 27 % par un autre membre de la famille.

En 2020, environ 23 % (163 homicides) des victimes d'homicide étaient des femmes, et près du quart (23 %; 38 homicides) d'entre elles étaient des Autochtones. Le taux d'homicides enregistré chez les femmes autochtones (3,8 pour 100 000 femmes autochtones) en 2020 était plus de cinq fois supérieur à celui des femmes non autochtones (0,7 pour 100 000 femmes non autochtones; tableau 10; graphique 5).

### Graphique 5 Taux de femmes victimes d'homicides, selon l'identité autochtone, Canada, 2015 à 2020

taux pour 100 000 personnes



n = nombre de victimes

1. « Identité autochtone » comprend les personnes identifiées par la police comme des Premières Nations (inscrites ou non inscrites), des Métis, des Inuits ou des personnes ayant une identité autochtone mais dont le groupe autochtone n'était pas connu de la police. Les taux sont calculés pour 100 000 femmes autochtones. Consulter la section « Description de l'enquête » du présent article pour obtenir plus de renseignements.

2. « Identité non autochtone » désigne les affaires pour lesquelles la police a confirmé qu'une victime n'a pas été identifiée comme Autochtone. Les taux sont calculés pour 100 000 femmes non autochtones. Consulter la section « Description de l'enquête » du présent article pour obtenir plus de renseignements.

**Note :** La diffusion des données complètes sur l'identité autochtone des victimes d'homicide a commencé en 2014. Pour la période allant de 2016 à 2018, l'identité autochtone était inconnue de la police pour 1 % des victimes, 5 % des victimes en 2019 et 4 % des victimes en 2020. Les chiffres de population sont fondés sur des estimations au 1<sup>er</sup> juillet 2020 fournies par le Centre de démographie de Statistique Canada.

**Source :** Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités, Enquête sur les homicides.

Pour obtenir plus de renseignements sur les homicides au Canada, voir Armstrong et Jaffray, 2021.

## Les femmes autochtones sont plus susceptibles de percevoir des indicateurs de problèmes sociaux dans leur quartier

L'Enquête sociale générale (ESG) de 2019 sur la sécurité des Canadiens (victimisation) comprenait des questions sur les perceptions à l'égard du voisinage, y compris une mesure de la cohésion sociale et si des problèmes sociaux ou physiques étaient présents dans les quartiers des participantes. Les perceptions à l'égard du voisinage peuvent être des indicateurs fiables de la sécurité et de la confiance au sein d'un environnement social et peuvent être utilisées pour évaluer le niveau d'ordre et de contrôle social (Gau et Pratt, 2008).

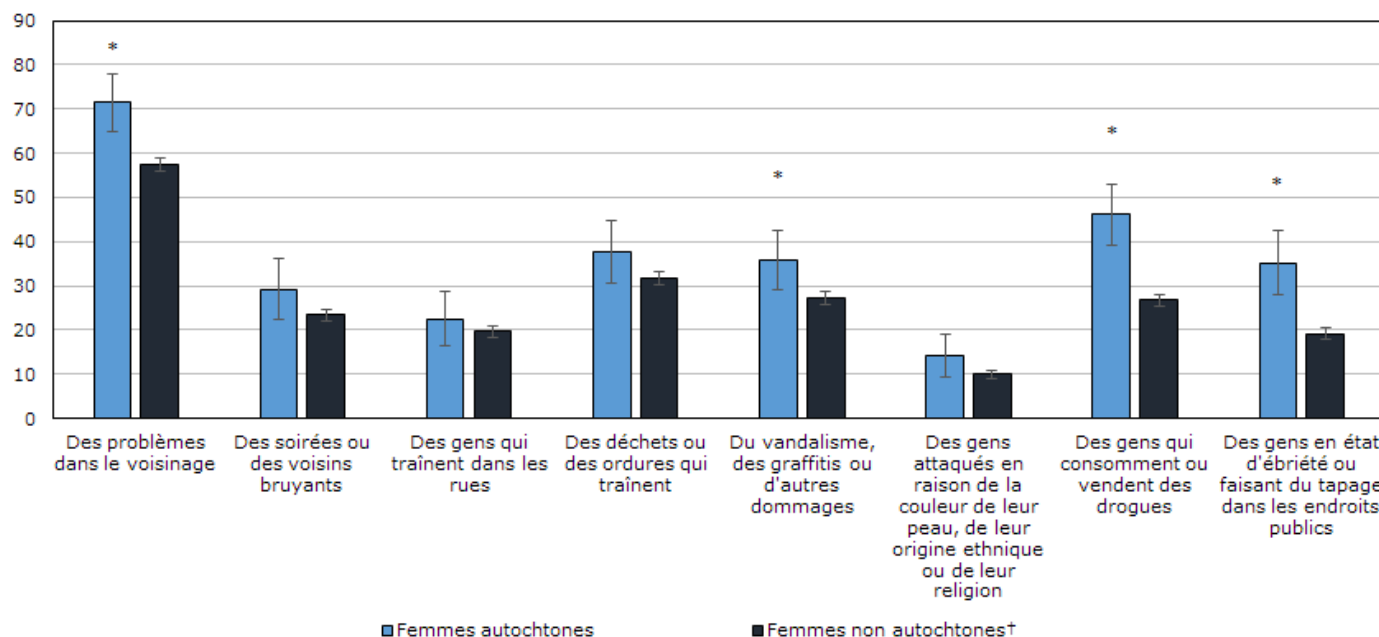
Selon les données de l'ESG sur la victimisation, une plus grande proportion de femmes autochtones vivaient dans des collectivités où elles connaissaient leurs voisins. Plus précisément, environ la moitié (48 %) des femmes autochtones ont déclaré vivre dans un quartier où elles connaissent la plupart des résidents ou plusieurs d'entre eux, comparativement au tiers (34 %) environ des femmes non autochtones (tableau 11A). Bien que le fait de connaître la plupart des voisins, ou plusieurs d'entre eux, soit un bon indicateur de la cohésion sociale et une mesure de la communauté, de l'intégration et des valeurs communes dans un quartier, d'autres facteurs liés au quartier, comme le niveau de problèmes dans le voisinage, peuvent également contribuer à un risque accru de victimisation.

Les problèmes dans le voisinage ou les problèmes sociaux sont associés à des taux de victimisation plus élevés et à des niveaux de satisfaction plus faibles à l'égard de la vie. Ils sont également liés aux perceptions de la sécurité dans le voisinage, y compris une crainte élevée au moment de marcher seul la nuit ou d'utiliser le transport en commun seul lorsqu'il fait noir (Cotter, 2016; Perreault, 2015). Les problèmes dans le voisinage constituent souvent un indicateur du niveau de sécurité et de criminalité perçue dans les quartiers. Les femmes autochtones étaient plus susceptibles de percevoir les indicateurs de problèmes sociaux dans leur quartier, environ 7 femmes autochtones

sur 10 (71 %) ayant déclaré au moins un problème de petite, moyenne ou grande taille dans leur quartier. En comparaison, près de 6 femmes non autochtones sur 10 (57 %) percevaient des problèmes sociaux dans leur voisinage (tableau 11A). La mesure des problèmes sociaux comprenait des indicateurs comme des soirées ou des voisins bruyants, des déchets ou des ordures qui traînent, des gens attaqués en raison de la couleur de leur peau, de leur origine ethnique ou de leur religion, ainsi que des gens qui consomment ou vendent des drogues dans leur quartier (graphique 6).

### Graphique 6 Perceptions des femmes autochtones et des femmes non autochtones à l'égard des problèmes dans le quartier, 2019

pourcentage



\* valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence ( $p < 0,05$ )

† catégorie de référence

Source : Statistique Canada, Enquête sociale générale sur la sécurité des Canadiens (victimisation).

Des proportions semblables de femmes autochtones (13 %) et non autochtones (17 %) ne se sentaient pas très en sécurité ou pas du tout en sécurité quand elles marchaient seules dans leur voisinage lorsqu'il faisait noir. Ces proportions sont fondées sur les répondantes qui ont marché seules lorsqu'il faisait noir; elles excluent environ le quart des répondantes qui ont déclaré ne jamais marcher seules dans leur voisinage lorsqu'il fait noir. Le choix de ne pas marcher seule dans le voisinage lorsqu'il fait noir peut être attribuable à des préoccupations concernant la sécurité.

### Les femmes autochtones sont deux fois plus susceptibles que les femmes non autochtones d'avoir très peu ou aucune confiance en la police

Les perceptions à l'égard de la police peuvent être associées au niveau de criminalité dans un quartier ou une collectivité et, par conséquent, constituent un aspect essentiel de la sécurité publique. La confiance et les opinions au sujet de la police peuvent être façonnées par divers facteurs, notamment l'expérience personnelle directe, l'influence d'autres personnes et l'influence des médias (Chow, 2012). Des expériences négatives avec la police, comme des expériences de discrimination ou d'inégalité, peuvent avoir une incidence sur les perceptions à l'égard de celle-ci, et la façon dont les citoyens perçoivent la police peut influencer davantage sur le signalement des crimes et des incidents de victimisation (Ibrahim, 2020).

Pour ce qui est des peuples autochtones, les expériences de la colonisation et la participation historique de la police dans les systèmes d'oppression, comme les pensionnats, ont terni la relation entre les Autochtones et la police (Cao, 2014). D'autres études laissent entendre que les contacts avec le système de justice pénale et la surreprésentation des Autochtones au sein du système correctionnel pourraient perpétuer davantage la méfiance des Autochtones à l'égard de la police (Rapport sur la vérité et la réconciliation, 2015).

Bien qu'une grande majorité de femmes autochtones aient indiqué avoir une grande confiance en la police (82 %), la proportion était inférieure à celle observée chez les femmes non autochtones (91 %). En outre, les femmes autochtones (17 %) étaient plus de deux fois plus susceptibles de déclarer avoir très peu confiance ou aucune confiance en la police comparativement aux femmes non autochtones (8,2 %; tableau 11A; pour obtenir les résultats selon le groupe d'identité autochtone, voir le tableau 11B).

### Résumé

Le présent article porte sur la victimisation avec violence et les perceptions à l'égard de la sécurité chez les femmes autochtones. Il fournit un aperçu statistique global de la violence fondée sur le sexe vécue par les femmes des Premières Nations, métisses et inuites au Canada.

Selon les données de l'Enquête sur la sécurité dans les espaces publics et privés (ESEPP), les femmes autochtones sont surreprésentées en tant que victimes de violence, plus de 6 femmes autochtones sur 10 (63 %) ayant été victimes de violence physique ou sexuelle au cours de leur vie comparativement aux femmes non autochtones (45 %). Cette surreprésentation des femmes autochtones dans les expériences de victimisation avec violence est liée aux expériences historiques et persistantes de violence et de traumatisme liées à la colonisation et aux politiques connexes visant à éradiquer les cultures autochtones et à démanteler les familles et les communautés autochtones.

Certaines caractéristiques étaient associées à une probabilité plus élevée de victimisation avec violence au cours de la vie chez les femmes autochtones, y compris le fait d'avoir une incapacité ou d'avoir vécu une situation d'itinérance. Les expériences vécues pendant l'enfance, dont les expériences de violence, de maltraitance et de négligence, étaient également associées à une probabilité plus élevée de victimisation avec violence au cours de la vie. Plus précisément, les femmes autochtones qui avaient déjà été sous la responsabilité légale de l'État étaient plus susceptibles d'avoir été victimes de violence comparativement aux femmes autochtones qui n'avaient jamais été sous la responsabilité légale de l'État.

Lorsqu'on examine les perceptions à l'égard de la cohésion et des problèmes dans le voisinage, les données de l'Enquête sociale générale sur la sécurité des Canadiens (victimisation) permettent de constater que, bien que les femmes autochtones soient plus susceptibles que les femmes non autochtones de connaître leurs voisins, les femmes autochtones étaient également plus susceptibles de percevoir des indicateurs de problèmes sociaux dans leur quartier. Comparativement aux femmes non autochtones, les femmes autochtones étaient plus de deux fois plus susceptibles de déclarer avoir très peu confiance ou aucune confiance en la police.

## Description de l'enquête

### Enquête sur la sécurité dans les espaces publics et privés

En 2018, Statistique Canada a mené le premier cycle de l'Enquête sur la sécurité dans les espaces publics et privés (ESEPP). Cette enquête a pour objet de recueillir des renseignements sur les expériences vécues par les Canadiens en public, au travail, en ligne et dans leurs relations intimes.

La population cible de l'ESEPP est composée des Canadiens de 15 ans et plus résidant dans les provinces et les territoires. Les personnes vivant en établissement ne sont pas incluses. Cela signifie que les résultats de l'enquête pourraient ne pas tenir compte des expériences de violence aux mains d'un partenaire intime des personnes vivant dans un refuge, un établissement ou un autre type de logement collectif. Une fois qu'un ménage était joint, une personne de 15 ans et plus était sélectionnée au hasard pour participer à l'enquête.

Dans les provinces, la collecte des données s'est déroulée d'avril à décembre 2018. Les réponses ont été obtenues au moyen d'un questionnaire à remplir soi-même en ligne ou d'un questionnaire administré par un intervieweur au téléphone. Les répondants ont été en mesure de répondre dans la langue officielle de leur choix. La taille de l'échantillon dans les 10 provinces s'établissait à 43 296 répondants. Le taux de réponse dans les provinces s'établissait à 43,1 %.

Dans les territoires, la collecte des données s'est déroulée de juillet à décembre 2018. Les réponses ont été obtenues au moyen d'un questionnaire à remplir soi-même en ligne ou d'un questionnaire administré par un intervieweur au téléphone. Les répondants ont été en mesure de répondre dans la langue officielle de leur choix. La taille de l'échantillon dans les trois territoires s'établissait à 2 597 répondants. Le taux de réponse dans les territoires s'établissait à 73,2 %.

Parmi les non-répondants figuraient les personnes qui ont refusé de participer à l'enquête, celles qui ne pouvaient pas être jointes et celles qui ne parlaient ni le français ni l'anglais. Les chiffres des répondants de l'échantillon ont été pondérés afin que leurs réponses représentent la population canadienne de 15 ans et plus ne vivant pas en établissement.

### Enquête sociale générale sur la victimisation

Le présent article repose sur les données de l'Enquête sociale générale (ESG) sur la sécurité des Canadiens (victimisation). En 2019, Statistique Canada a mené l'ESG sur la victimisation pour la septième fois. Les cycles précédents ont été menés en 1988, 1993, 1999, 2004, 2009 et 2014. L'ESG sur la victimisation vise essentiellement à mieux comprendre les enjeux liés à la sécurité des Canadiens, y compris les perceptions à l'égard de la criminalité et du système de justice, les expériences de violence entre partenaires intimes et la mesure dans laquelle les personnes se sentent en sécurité au sein de leur collectivité.

La population cible était composée des personnes de 15 ans et plus vivant dans les provinces et les territoires, à l'exception des personnes vivant en établissement à temps plein.

La collecte des données a eu lieu au cours de la période allant d'avril 2019 à mars 2020. Les réponses ont été obtenues au moyen d'interviews téléphoniques assistées par ordinateur (ITAO), d'interviews en personne (dans les territoires seulement) et, pour la première fois, d'une option d'autocollecte par Internet offerte aux répondants à l'ESG sur la victimisation dans les provinces et les capitales territoriales. Les personnes ont pu répondre dans la langue officielle de leur choix.

Une personne de 15 ans et plus a été choisie au hasard au sein de chaque ménage pour répondre à l'enquête. Un suréchantillon d'Autochtones a été ajouté à l'ESG de 2019 sur la victimisation afin de permettre une analyse plus approfondie des personnes appartenant à ce groupe de population. En 2019, la taille de l'échantillon final était de 22 412 répondants.

En 2019, le taux de réponse global s'établissait à 37,6 %. Parmi les non-répondants figuraient les personnes qui ont refusé de participer à l'enquête, celles qui ne pouvaient pas être jointes et celles qui ne parlaient ni le français ni l'anglais. Les chiffres des répondants de l'échantillon ont été pondérés afin que leurs réponses représentent la population canadienne de 15 ans et plus ne vivant pas en établissement.

### Limites des données

Comme c'est le cas pour toutes les enquêtes auprès des ménages, les données comportent certaines limites. Les résultats reposent sur un échantillon et sont donc sujets à des erreurs d'échantillonnage. Des résultats légèrement différents auraient pu être obtenus si la population entière avait participé à l'enquête.

En ce qui a trait à la qualité des estimations, les limites inférieure et supérieure des intervalles de confiance sont présentées. Les intervalles de confiance doivent être interprétés de la façon suivante : si l'enquête devait être répétée à de nombreuses reprises, 95 % du temps (ou 19 fois sur 20), l'intervalle de confiance couvrirait la valeur de la population réelle.

### Enquête sur les homicides

L'Enquête sur les homicides permet de recueillir des données auprès de la police sur les caractéristiques de l'ensemble des affaires, des victimes et des auteurs présumés d'homicide au Canada. Dans le cadre de cette enquête, on a commencé à recueillir des renseignements sur l'ensemble des meurtres en 1961, puis on a élargi le champ de l'enquête en 1974 afin d'inclure les affaires d'infanticide et d'homicide involontaire coupable. Les renseignements sur ces affaires ne sont pas accessibles pour les années antérieures à 1974, mais des chiffres tirés du Programme de déclaration uniforme de la criminalité (DUC) le sont, et ils sont pris en compte dans les totaux historiques globaux.

Lorsque la police prend connaissance d'un homicide, le service de police qui mène l'enquête remplit les questionnaires de l'Enquête sur les homicides, puis les envoie à Statistique Canada. Certains homicides sont portés à l'attention de la police des mois ou des années après avoir été commis. Ces affaires sont comptabilisées dans l'année au cours de laquelle la police en a été informée (d'après la date du rapport). Les renseignements sur les auteurs présumés d'homicide sont accessibles uniquement en ce qui concerne les affaires résolues (c.-à-d. celles dans lesquelles au moins un auteur présumé a été identifié). Les caractéristiques des auteurs présumés sont mises à jour à mesure que les affaires d'homicide sont résolues et que de nouveaux renseignements sont envoyés aux responsables de l'Enquête sur les homicides. Les données recueillies au moyen des questionnaires sur la victime et sur l'affaire sont également mises à jour à la suite de la résolution d'une affaire. En ce qui concerne les affaires comptant plus d'un auteur présumé, seul le lien de l'auteur présumé ayant le lien le plus proche avec la victime est consigné.

En raison de révisions apportées à la base de données de l'Enquête sur les homicides, les données annuelles déclarées dans le cadre de cette enquête avant 2015 pourraient ne pas correspondre au nombre annuel d'homicides déclaré dans le cadre du Programme DUC. Les données de l'Enquête sur les homicides sont annexées à la base de données du Programme DUC chaque année pour la déclaration des statistiques annuelles sur les crimes déclarés par la police. Chaque année de déclaration, on intègre au Programme DUC des données révisées déclarées par la police pour l'année d'enquête précédente. En 2015, un examen de la qualité des données a été entrepris pour l'Enquête sur les homicides pour toutes les années d'enquête de 1961 à 2014. L'examen comprenait la collecte d'enregistrements de données sur l'affaire, la victime et l'auteur présumé (l'accusé ou le suspect pouvant être inculpé) qui n'étaient auparavant pas déclarés dans le cadre de l'Enquête sur les homicides. En outre, la base de données exclut les décès — et les enregistrements sur les auteurs présumés connexes — qui ne sont plus considérés par la police comme des homicides (c.-à-d. les cas de légitime défense, de suicide et de négligence criminelle causant la mort qui avaient initialement été traités comme des homicides par la police, mais qui ne sont plus considérés comme tels). Pour des raisons opérationnelles, ces révisions n'ont pas été apportées au Programme DUC.

### Définition de l'identité autochtone déclarée dans le cadre de l'Enquête sur les homicides

L'identité autochtone est déclarée par la police dans le cadre de l'Enquête sur les homicides et est déterminée à partir des renseignements trouvés sur la victime ou l'auteur présumé (comme une carte de statut) ou à partir de l'information fournie par la famille de la victime ou la famille de l'auteur présumé, par l'auteur présumé lui-même, par des membres de la communauté ou d'autres sources (p. ex. les registres de la bande). Les preuves médico-légales, comme les résultats de tests génétiques, peuvent aussi être acceptées pour déterminer l'identité autochtone des victimes.

Dans le cadre de l'Enquête sur les homicides, l'identité autochtone comprend les personnes identifiées comme Premières Nations (Indiens inscrits ou non), Métis, Inuits ou faisant partie d'un groupe autochtone inconnu de la police. Une identité non autochtone

désigne les cas où la police a confirmé qu'une victime ou qu'un auteur présumé n'a pas été identifié comme Autochtone. L'identité autochtone déclarée comme étant « inconnue » de la police désigne les cas où la police a été incapable de déterminer l'identité autochtone de la victime ou de l'auteur présumé, où l'identité autochtone n'a pas été consignée par le service de police, ou encore les cas où l'auteur présumé a refusé de révéler son identité autochtone à la police.

## Références

- AGENCE DE LA SANTÉ PUBLIQUE DU CANADA. 2020. *Initiative de lutte contre la violence familiale*.
- ANDERSSON, Neil, et Amy NAHWEGAHBOW. 2010. « Family violence and the need for prevention research in First Nations, Inuit, and Métis Communities », *Pimatisiwin*, vol. 8, n° 2, p. 9 à 33
- ARMSTRONG, Amelia, et Brianna JAFFRAY. 2021. « L'homicide au Canada, 2020 », *Juristat*, produit n° 85-002-X au catalogue de Statistique Canada.
- BOYCE, Jillian. 2016. « La victimisation chez les Autochtones au Canada, 2014 », *Juristat*, produit n° 85-002-X au catalogue de Statistique Canada.
- BRASSARD, Renée, et autres. 2015. « Application of intersectional analysis to data on domestic violence against Aboriginal women living in remote communities in the province of Quebec », *Aboriginal Policy Studies*, vol. 4, n° 1, p. 3 à 23.
- BROWNRIDGE, Douglas, et autres. 2017. « Child maltreatment and intimate partner violence among Indigenous and Non-Indigenous Canadians », *Journal of Family Violence*, vol. 32, n° 6, p. 607 à 619.
- BURCZYCKA, Marta. 2016. « Tendances en matière de violence conjugale autodéclarée au Canada, 2014 », *La violence familiale au Canada : un profil statistique, 2014*, *Juristat*, produit n° 85-002-X au catalogue de Statistique Canada.
- CAO, Liqun. 2014. « Aboriginal people and confidence in the police », *Canadian Journal of Criminology and Criminal Justice*, vol. 1, p. 1 à 34.
- CHOW, Henry P.H. 2012. « Attitudes towards police in Canada: A study of perceptions of university students in a western Canadian city », *International Journal of Criminal Justice Sciences*, vol. 7, no 1, p. 508 à 523.
- COMMISSION DE VÉRITÉ ET RÉCONCILIATION DU CANADA. 2015. *Sommaire du rapport final de la Commission de vérité et réconciliation du Canada* (site consulté le 5 juillet 2021).
- COLLINS, Don et Jean LAFRANCE. 2013. « Residential School and Aboriginal Parenting: Voices of Parents » *Native Social Work Journal* vol. 4. n° 1, p. 104 à 125.
- CONROY, Shana. 2021. « La violence familiale au Canada : un profil statistique, 2014 », *Juristat*, produit n° 85-002-X au catalogue de Statistique Canada.
- COTTER, Adam. 2021a. « Violence entre partenaires intimes au Canada, 2018 : un aperçu », *Juristat*, produit n° 85-002-X au catalogue de Statistique Canada.
- COTTER, Adam. 2021b. « La victimisation criminelle au Canada, 2019 », *Juristat*, produit n° 85-002-X au catalogue de Statistique Canada.
- COTTER, Adam. 2016. « Les perceptions des Canadiens à l'égard des problèmes dans leur voisinage, 2014 », *Mettre l'accent sur les Canadiens : résultats de l'Enquête sociale générale*, produit n° 89-652-X au catalogue de Statistique Canada.
- ENQUETE NATIONALE SUR LES FEMMES ET LES FILLES AUTOCHTONES DISPARUES ET ASSASSINÉES. 2019. *Réclamer notre pouvoir et notre place: le rapport final de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées*.
- FEMMES ET ÉGALITÉ DES GENRES CANADA. 2021. *Fiche d'information : Violence entre partenaires intimes*.
- GAU, Jacinta M., et Travis C. PRATT. 2008. « Broken windows or window dressing? Citizens' (in)ability to tell the difference between disorder and crime », *Criminology and Public Policy*, vol. 7, n° 2, p. 163 à 194.
- GONE, Joseph. 2013. « Redressing First Nations Historical Trauma: Theorizing mechanisms for Indigenous culture as mental health treatment », *Transcultural Psychiatry*, vol. 50, n° 5, p. 683 à 706.
- HEIDINGER, Loanna. 2021. « La violence entre partenaires intimes : expériences des femmes des Premières Nations, métisses et inuites au Canada, 2018 », *Juristat*, produit n° 85-002-X au catalogue de Statistique Canada.
- IBRAHIM, Dyna. 2020. « Perceptions du public à l'égard des services de police dans les provinces canadiennes, 2019 », *Juristat*, produit n° 85-002-X au catalogue de Statistique Canada.
- JOHNSON, Michael P., et Janel M. LEONE. 2005. « The differential effects of intimate terrorism and situational couple violence: Findings from the National Violence Against Women Survey », *Journal of Family Issues*, vol. 26, n° 3, p. 322 à 349.
- KARAKURT, Gunner, Douglas SMITH et Jason WHITING. 2014. « Impact of intimate partner violence on women's mental health », *Journal of Family Violence*, vol. 29, n° 7, p. 693 à 702.
- ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ. 2017. « La violence à l'égard des femmes ».



PAUKTUUTIT INUIT WOMEN OF CANADA, et Elizabeth COMACK. 2020. « Addressing gendered violence against Inuit women: A review of police policies and practices in Inuit Nunangat », *Report in Brief and Recommendations*.

PERREault, Samuel. 2020. « La violence fondée sur le sexe : les agressions sexuelles et les agressions physiques dans les territoires du Canada, 2018 », *Juristat*, produit n° 85-002-X au catalogue de Statistique Canada.

PERREault, Samuel. 2015. « La victimisation criminelle au Canada, 2014 », *Juristat*, produit n° 85-002-X au catalogue de Statistique Canada.

POSTMUS, Judy, et autres. 2020. « Economic abuse as an invisible form of domestic violence: A multicountry review », *Trauma, Violence & Abuse*, vol. 21, n° 2, p. 261 à 283.

SHARMA, Richa, et autres. 2021. « The cedar project: Historical, structural and interpersonal determinants of involvement in survival sex work over time among Indigenous women who have used drugs in two Canadian cities », *International Journal of Drug Policy*, vol. 87.

WHITFIELD, Charles, et autres. 2003. « Violent childhood experiences and the risk of intimate partner violence in adults: Assessment in a large health maintenance organization », *Journal of Interpersonal Violence*, vol. 18, n° 2, p. 166 à 185.

WILLIAMS, Julie, et autres. 2019. « Violence and health promotion among First Nations, Métis, and Inuit Women: A systemic review of qualitative research », *Trauma, Violence, & Abuse*, p. 1 à 17.

## Notes

<sup>E</sup> à utiliser avec prudence

1. Bien que d'autres termes, tels que « personnes survivantes », puissent être employés pour désigner les personnes qui ont été victimes de violence entre partenaires intimes, le terme « victimes » est utilisé aux fins d'uniformité terminologique avec les autres rapports de Statistique Canada.
2. Dans le présent article, le terme « au cours de la vie » fait référence à la victimisation avec violence qui est survenue depuis l'âge de 15 ans.
3. Dans le présent article, le terme « femmes » désigne les femmes et les filles de 15 ans et plus, dont le sexe assigné à la naissance correspond à leur genre actuel (cisgenre), et celles dont le sexe assigné à la naissance ne correspond pas à leur genre actuel (transgenre).
4. La population autochtone a été déterminée à l'aide de la question suivante : « Êtes-vous un(e) Autochtone, c'est-à-dire, Première Nation, Métis(se) ou Inuk (Inuit)? » Dans le présent article, le terme « autochtone » englobe les Premières Nations, les Métis et les Inuits. Dans la mesure du possible, les résultats sont présentés séparément pour les groupes autochtones des Premières Nations, des Métis et des Inuits. Il importe de reconnaître la diversité et la pluralité des communautés autochtones au Canada. Les données présentées dans ce rapport représentent la somme des réponses fournies par les répondants autochtones et peut donc ne pas refléter fidèlement la réalité de chaque communauté prise individuellement, y compris lorsque les données sont désagrégées selon le groupe autochtone.
5. Sauf indication contraire, toutes les différences examinées sont statistiquement significatives à  $p < 0,05$ .
6. Les régions présentées au tableau 6 sont une combinaison de régions géographiques et de provinces ou de territoires. Certaines provinces et certains territoires ont été combinés pour faciliter la déclaration en raison de la petite taille de l'échantillon, en particulier les provinces de l'Atlantique, les Prairies et les territoires.
7. Le calcul des pourcentages pour la violence entre partenaires intimes au cours de la vie est fondé sur les personnes qui ont déjà été dans une relation intime.
8. L'État assume les droits et les responsabilités d'un parent en ce qui concerne les soins, la garde et le contrôle de l'enfant (p. ex. le placement en famille d'accueil, les foyers de groupe sous la protection de l'enfance ou des services d'aide sociale à l'enfance, les orphelinats, les pensionnats pour les enfants autochtones, sous la responsabilité d'un établissement ou d'un foyer de groupe pour les jeunes).
9. Il convient de noter que ces situations peuvent parfois être le résultat de difficultés économiques plutôt que de négligence de la part des parents. Néanmoins, la grande majorité des femmes, autochtones ou non, ayant vécu de telles situations ont mentionné avoir également subi au moins un autre type de pratique parentale sévère. Ainsi, les termes « négligence » ou « pratiques parentales négligentes » sont parfois utilisés pour alléger le texte et désignent l'ensemble des situations où les besoins fondamentaux de l'enfant n'ont pas été comblés, qu'il s'agisse de résultat de négligence ou d'une situation économique difficile.
10. Dans l'encadré 3, les homicides commis contre les femmes désignent les homicides perpétrés à l'endroit des femmes et des filles.



## Tableaux de données détaillés

Tableau 1A

Agressions physiques et sexuelles commises par un partenaire intime et par une personne autre qu'un partenaire intime, subies par les femmes depuis l'âge de 15 ans, selon l'identité autochtone, Canada, 2018

Type de victimisation exercée par l'agresseur, subie depuis l'âge de 15 ans	Femmes autochtones			Femmes non autochtones <sup>†</sup>		
	%	intervalle de confiance de 95 % de à		%	intervalle de confiance de 95 % de à	
<b>Violence de la part d'un partenaire intime, subie depuis l'âge de 15 ans<sup>1</sup></b>						
Agressions physiques	41,7 <sup>*</sup>	36,9	46,6	22,3	21,4	23,2
Agressions sexuelles	21,2 <sup>*</sup>	17,5	25,4	11,1	10,5	11,8
<b>Total</b>	<b>43,7<sup>*</sup></b>	<b>38,8</b>	<b>48,7</b>	<b>25,1</b>	<b>24,2</b>	<b>26,0</b>
<b>Violence de la part d'une personne autre qu'un partenaire intime, subie depuis l'âge de 15 ans<sup>2</sup></b>						
Agressions physiques	42,7 <sup>*</sup>	38,0	47,6	25,6	24,6	26,6
Agressions sexuelles	43,2 <sup>*</sup>	38,5	47,9	29,9	28,9	30,8
<b>Total</b>	<b>54,9<sup>*</sup></b>	<b>50,1</b>	<b>59,6</b>	<b>38,2</b>	<b>37,2</b>	<b>39,2</b>
<b>Total de la violence subie depuis l'âge de 15 ans</b>						
Agressions physiques	55,5 <sup>*</sup>	50,6	60,3	34,3	33,3	35,4
Agressions sexuelles	46,2 <sup>*</sup>	41,5	50,9	32,9	31,9	33,9
<b>Total</b>	<b>62,7<sup>*</sup></b>	<b>57,9</b>	<b>67,3</b>	<b>44,7</b>	<b>43,6</b>	<b>45,7</b>

\* valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence ( $p < 0,05$ )

† catégorie de référence

1. Comprend la violence commise par un conjoint marié, un conjoint de fait ou un partenaire amoureux (actuel ou ancien) ou une personne avec laquelle la victime entretenait un autre type de relation intime. Le calcul des pourcentages exclut les répondantes qui ont déclaré n'avoir jamais été dans une relation avec un partenaire intime.

2. Comprend les actes de violence commis par un autre agresseur avec lequel la victime n'entretenait pas de relation intime, y compris des connaissances, des amis, des membres de la famille, des collègues et d'autres personnes.

Source : Statistique Canada, Enquête sur la sécurité dans les espaces publics et privés.

Tableau 1B

## Agressions physiques et sexuelles commises par un partenaire intime et par une personne autre qu'un partenaire intime, subies par les femmes depuis l'âge de 15 ans, selon le groupe d'identité autochtone, Canada, 2018

Type de victimisation exercée par l'agresseur, subie depuis l'âge de 15 ans	Femmes des Premières Nations			Femmes métisses			Femmes inuites			Femmes non autochtones <sup>†</sup>		
	intervalle de confiance de 95 %			intervalle de confiance de 95 %			intervalle de confiance de 95 %			intervalle de confiance de 95 %		
	%	de	à	%	de	à	%	de	à	%	de	à
<b>Violence de la part d'un partenaire intime, subie depuis l'âge de 15 ans<sup>1</sup></b>												
Agressions physiques	42,0 <sup>*</sup>	34,8	49,5	45,5 <sup>*</sup>	38,5	52,7	33,6	20,9	49,2	22,3	21,4	23,2
Agressions sexuelles	17,7 <sup>*</sup>	12,7	24,1	25,8 <sup>*</sup>	20,2	32,4	11,3	6,5	19,0	11,1	10,5	11,8
<b>Total</b>	<b>42,7<sup>*</sup></b>	<b>35,5</b>	<b>50,3</b>	<b>47,7<sup>*</sup></b>	<b>40,6</b>	<b>54,8</b>	<b>35,0</b>	<b>22,0</b>	<b>50,6</b>	<b>25,1</b>	<b>24,2</b>	<b>26,0</b>
<b>Violence de la part d'une personne autre qu'un partenaire intime, subie depuis l'âge de 15 ans<sup>2</sup></b>												
Agressions physiques	47,6 <sup>*</sup>	40,3	54,9	40,1 <sup>*</sup>	34,2	46,5	23,4	14,6	35,4	25,6	24,6	26,6
Agressions sexuelles	45,7 <sup>*</sup>	38,6	53,0	44,0 <sup>*</sup>	37,4	50,8	24,1	15,1	36,3	29,9	28,9	30,8
<b>Total</b>	<b>58,1<sup>*</sup></b>	<b>51,0</b>	<b>65,0</b>	<b>54,9<sup>*</sup></b>	<b>48,3</b>	<b>61,3</b>	<b>33,0</b>	<b>21,8</b>	<b>46,6</b>	<b>38,2</b>	<b>37,2</b>	<b>39,2</b>
<b>Total de la violence subie depuis l'âge de 15 ans</b>												
Agressions physiques	57,6 <sup>*</sup>	50,3	64,6	56,6 <sup>*</sup>	50,0	63,0	39,0	25,5	54,5	34,3	33,3	35,4
Agressions sexuelles	47,5 <sup>*</sup>	40,4	54,7	48,4 <sup>*</sup>	41,8	55,0	28,4	18,1	41,6	32,9	31,9	33,9
<b>Total</b>	<b>64,4<sup>*</sup></b>	<b>57,3</b>	<b>70,9</b>	<b>64,8<sup>*</sup></b>	<b>58,3</b>	<b>70,7</b>	<b>44,8</b>	<b>29,9</b>	<b>60,6</b>	<b>44,7</b>	<b>43,6</b>	<b>45,7</b>

\* valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence (p &lt; 0,05)

† catégorie de référence

1. Comprend la violence commise par un conjoint marié, un conjoint de fait ou un partenaire amoureux (actuel ou ancien) ou une personne avec laquelle la victime entretenait un autre type de relation intime. Le calcul des pourcentages exclut les répondantes qui ont déclaré n'avoir jamais été dans une relation avec un partenaire intime.

2. Comprend les actes de violence commis par un autre agresseur avec lequel la victime n'entretenait pas de relation intime, y compris des connaissances, des amis, des membres de la famille, des collègues et d'autres personnes.

Source : Statistique Canada, Enquête sur la sécurité dans les espaces publics et privés.

Tableau 2A

## Agressions physiques et sexuelles commises par un partenaire intime et par une personne autre qu'un partenaire intime, subies par les femmes au cours des 12 mois précédant l'enquête, selon l'identité autochtone, Canada, 2018

Type de victimisation exercée par l'agresseur, au cours des 12 mois précédant l'enquête	Femmes autochtones			Femmes non autochtones <sup>†</sup>		
	%	intervalle de confiance de 95 %		%	intervalle de confiance de 95 %	
		de	à		de	à
<b>Violence de la part d'un partenaire intime, subie au cours des 12 mois précédant l'enquête<sup>1</sup></b>						
Agressions physiques	3,6	2,1	6,0	2,4	2,0	2,8
Agressions sexuelles	2,4	1,2	4,8	1,1	0,9	1,4
<b>Total</b>	<b>4,9</b>	<b>3,0</b>	<b>7,8</b>	<b>3,0</b>	<b>2,6</b>	<b>3,6</b>
<b>Violence de la part d'une personne autre qu'un partenaire intime, subie au cours des 12 mois précédant l'enquête<sup>2</sup></b>						
Agressions physiques	4,3*	2,5	7,1	2,0	1,6	2,4
Agressions sexuelles	4,1	2,5	6,7	2,9	2,5	3,4
<b>Total</b>	<b>6,6</b>	<b>4,5</b>	<b>9,7</b>	<b>4,3</b>	<b>3,8</b>	<b>4,9</b>
<b>Total de la violence subie au cours des 12 mois précédant l'enquête</b>						
Agressions physiques	6,2*	4,2	9,1	3,5	3,1	4,0
Agressions sexuelles	5,0	3,3	7,7	3,5	3,1	4,1
<b>Total</b>	<b>8,7</b>	<b>6,3</b>	<b>11,8</b>	<b>6,1</b>	<b>5,5</b>	<b>6,8</b>

\* valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence ( $p < 0,05$ )

† catégorie de référence

1. Comprend la violence commise par un conjoint marié, un conjoint de fait ou un partenaire amoureux (actuel ou ancien) ou une personne avec laquelle la victime entretenait un autre type de relation intime. Le calcul des pourcentages exclut les répondantes qui ont déclaré n'avoir jamais été dans une relation avec un partenaire intime.

2. Comprend les actes de violence commis par un autre agresseur avec lequel la victime n'entretenait pas de relation intime, y compris des connaissances, des amis, des membres de la famille, des collègues et d'autres personnes.

Source : Statistique Canada, Enquête sur la sécurité dans les espaces publics et privés.

Tableau 2B

## Agressions physiques et sexuelles commises par un partenaire intime et par une personne autre qu'un partenaire intime, subies par les femmes au cours des 12 mois précédant l'enquête, selon le groupe d'identité autochtone, Canada, 2018

Type de victimisation exercée par l'agresseur au cours des 12 mois précédant l'enquête	Femmes des Premières Nations			Femmes métisses			Femmes inuites			Femmes non autochtones †		
	intervalle de confiance de 95 %			intervalle de confiance de 95 %			intervalle de confiance de 95 %			intervalle de confiance de 95 %		
	%	de	à	%	de	à	%	de	à	%	de	à
<b>Violence de la part d'un partenaire intime, subie au cours des 12 mois précédant l'enquête <sup>1</sup></b>												
Agressions physiques	5,8	3,0	10,9	F	F	F	5,6	3,1	9,9	2,4	2,0	2,8
Agressions sexuelles	4,2	1,9	9,3	F	F	F	1,6	0,7	3,7	1,1	0,9	1,4
<b>Total</b>	<b>8,1*</b>	<b>4,5</b>	<b>14,1</b>	<b>1,3*</b>	<b>0,6</b>	<b>2,6</b>	<b>5,6</b>	<b>3,1</b>	<b>9,9</b>	<b>3,0</b>	<b>2,6</b>	<b>3,6</b>
<b>Violence de la part d'une personne autre qu'un partenaire intime, subie au cours des 12 mois précédant l'enquête <sup>2</sup></b>												
Agressions physiques	4,5	2,0	9,8	3,1	1,6	6,0	F	F	F	2,0	1,6	2,4
Agressions sexuelles	4,7	2,3	9,6	3,2	1,5	6,9	F	F	F	2,9	2,5	3,4
<b>Total</b>	<b>7,1</b>	<b>3,9</b>	<b>12,6</b>	<b>5,2</b>	<b>3,0</b>	<b>8,9</b>	<b>10,8</b>	<b>4,6</b>	<b>23,1</b>	<b>4,3</b>	<b>3,8</b>	<b>4,9</b>
<b>Total de la violence subie au cours des 12 mois précédant l'enquête</b>												
Agressions physiques	7,3	4,2	12,4	3,7	2,1	6,6	11,5	5,4	22,7	3,5	3,1	4,0
Agressions sexuelles	6,3	3,4	11,2	3,4	1,6	7,0	9,4	3,6	22,2	3,5	3,1	4,1
<b>Total</b>	<b>10,1</b>	<b>6,4</b>	<b>15,6</b>	<b>6,0</b>	<b>3,7</b>	<b>9,6</b>	<b>14,4</b>	<b>7,5</b>	<b>25,9</b>	<b>6,1</b>	<b>5,5</b>	<b>6,8</b>

F trop peu fiable pour être publié

\* valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence ( $p < 0,05$ )

† catégorie de référence

1. Comprend la violence commise par un conjoint marié, un conjoint de fait ou un partenaire amoureux (actuel ou ancien) ou une personne avec laquelle la victime entretenait un autre type de relation intime. Le calcul des pourcentages exclut les répondantes qui ont déclaré n'avoir jamais été dans une relation avec un partenaire intime.

2. Comprend les actes de violence commis par un autre agresseur avec lequel la victime n'entretenait pas de relation intime, y compris des connaissances, des amis, des membres de la famille, des collègues et d'autres personnes.

Source : Statistique Canada, Enquête sur la sécurité dans les espaces publics et privés.

Tableau 3

## Agressions physiques et sexuelles commises contre les femmes depuis l'âge de 15 ans, selon la région et l'identité autochtone, Canada, 2018

Province ou région	Agressions physiques; subies depuis l'âge de 15 ans						Agressions sexuelles; subies depuis l'âge de 15 ans						Total des agressions physiques et sexuelles; subies depuis l'âge de 15 ans					
	Femmes autochtones			Femmes non autochtones †			Femmes autochtones			Femmes non autochtones †			Femmes autochtones			Femmes non autochtones †		
	intervalle de confiance de 95 %			intervalle de confiance de 95 %			intervalle de confiance de 95 %			intervalle de confiance de 95 %			intervalle de confiance de 95 %			intervalle de confiance de 95 %		
	%	de	à	%	de	à	%	de	à	%	de	à	%	de	à	%	de	à
Provinces de l'Atlantique <sup>1</sup>	54,7*	45,4	63,6	34,6	32,8	36,3	50,9*	41,9	59,9	33,3	31,5	35,1	64,2*	55,1	72,4	44,9	43,0	46,8
Provinces centrales du Canada <sup>2</sup>	58,0*	47,3	67,9	32,7	31,2	34,1	41,2*	31,8	51,4	30,8	29,4	32,3	62,4*	51,8	71,9	42,6	41,1	44,1
Prairies <sup>3</sup>	53,9*	47,0	60,6	36,9	35,2	38,7	46,3*	39,5	53,2	36,1	34,4	37,9	61,3*	54,6	67,6	48,0	46,2	49,9
Colombie-Britannique	54,0*	41,1	66,4	38,6	36,3	40,9	53,9*	41,3	66,0	38,4	36,1	40,7	65,3*	51,7	76,8	49,7	47,4	52,1
Territoires <sup>4</sup>	54,8	48,0	61,3	50,4	46,4	54,4	38,2*	33,7	42,8	47,0	42,9	51,2	61,8	55,9	67,4	61,3	57,2	65,1
<b>Canada</b>	<b>55,5*</b>	<b>50,6</b>	<b>60,3</b>	<b>34,3</b>	<b>33,3</b>	<b>35,4</b>	<b>46,2*</b>	<b>41,5</b>	<b>50,9</b>	<b>32,9</b>	<b>31,9</b>	<b>33,9</b>	<b>62,7*</b>	<b>57,9</b>	<b>67,3</b>	<b>44,7</b>	<b>43,6</b>	<b>45,7</b>

\* valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence (p &lt; 0,05)

† catégorie de référence

1. Comprend Terre-Neuve-et-Labrador, l'Île-du-Prince-Édouard, la Nouvelle-Écosse et le Nouveau-Brunswick.

2. Comprend le Québec et l'Ontario.

3. Comprend le Manitoba, la Saskatchewan et l'Alberta.

4. Comprend le Yukon, les Territoires du Nord-Ouest et le Nunavut.

**Note** : La province ou la région désigne la province ou la région de résidence de la répondante au moment de l'enquête et ne correspond pas nécessairement au lieu où la victimisation est survenue.**Source** : Statistique Canada, Enquête sur la sécurité dans les espaces publics et privés.

Tableau 4

Violence entre partenaires intimes, subie par les femmes depuis l'âge de 15 ans et au cours des 12 mois précédant l'enquête, selon le type de violence entre partenaires intimes et l'identité autochtone, Canada, 2018

Type de violence entre partenaires intimes	Femmes autochtones						Femmes non autochtones <sup>f</sup>					
	Subie depuis l'âge de 15 ans <sup>1</sup>			Subie au cours des 12 mois précédant l'enquête <sup>2</sup>			Subie depuis l'âge de 15 ans <sup>1</sup>			Subie au cours des 12 mois précédant l'enquête <sup>2</sup>		
	intervalle de confiance de 95 %			intervalle de confiance de 95 %			intervalle de confiance de 95 %			intervalle de confiance de 95 %		
	%	de	à	%	de	à	%	de	à	%	de	à
<b>Violence psychologique ou exploitation financière</b>												
A été jaloux et ne voulait pas que vous parliez à d'autres hommes ou femmes	45,8 <sup>*</sup>	40,8	50,8	7,3	4,8	11,1	28,9	27,9	29,9	5,3	4,7	6,1
A blessé ou a menacé de blesser vos animaux de compagnie	9,7 <sup>*</sup>	7,3	12,8	F	F	F	4,1	3,7	4,6	0,5	0,3	0,6
Exigeait de savoir avec qui et où vous étiez en tout temps	34,6 <sup>*</sup>	30,1	39,5	7,2 <sup>*</sup>	4,6	11,1	18,6	17,8	19,5	3,1	2,7	3,7
Vous a rabaisée ou vous a dit des mots blessants	50,1 <sup>*</sup>	45,1	55,1	13,2 <sup>*</sup>	9,2	18,5	30,6	29,5	31,6	8,2	7,5	9,0
Vous a forcé à lui donner de l'argent ou des biens	15,9 <sup>*</sup>	12,5	20,0	3,0 <sup>*</sup>	1,5	6,0	6,0	5,6	6,6	0,5	0,4	0,7
Vous a traité de personne dérangée, stupide ou bonne à rien <sup>3</sup>	44,4 <sup>*</sup>	39,6	49,4	10,3	7,0	15,1	26,3	25,4	27,2	6,8	6,2	7,5
A essayé de convaincre votre famille, vos enfants ou vos amis que vous étiez folle ou de les monter contre vous <sup>3</sup>	21,5 <sup>*</sup>	17,5	26,0	5,0 <sup>*</sup>	2,8	8,8	9,4	8,8	10,0	1,8	1,4	2,2
Vous a suivie ou a rôdé près de votre domicile ou de votre lieu de travail <sup>3</sup>	22,8 <sup>*</sup>	18,8	27,4	F	F	F	11,7	11,0	12,4	0,9	0,6	1,2
Vous a empêché d'avoir des contacts avec vos amis ou les membres de votre famille <sup>3</sup>	23,0 <sup>*</sup>	19,1	27,5	3,0	1,4	6,3	10,1	9,5	10,7	1,1	0,9	1,4
Vous a harcelée au téléphone, par message texte, par courriel ou au moyen des médias sociaux <sup>3</sup>	25,9 <sup>*</sup>	21,7	30,7	5,7 <sup>*</sup>	3,4	9,4	13,1	12,4	13,9	2,6	2,1	3,1
Vous a empêché de travailler ou privée d'argent ou de ressources financières <sup>3</sup>	12,8 <sup>*</sup>	9,6	16,9	F	F	F	4,8	4,4	5,3	0,5	0,3	0,6
Vous a confinée ou enfermée dans une pièce ou un autre espace <sup>3</sup>	11,1 <sup>*</sup>	8,0	15,1	F	F	F	3,2	2,8	3,6	0,3	0,1	0,6
A endommagé ou a détruit vos biens ou votre propriété	29,8 <sup>*</sup>	25,5	34,4	2,9	1,5	5,5	11,5	10,8	12,1	1,1	0,9	1,4
Vous a fait des commentaires au sujet de vos expériences sexuelles passées ou vos comportements sexuels de manière à vous intimider, vous humilier ou vous faire sentir inférieure	28,0 <sup>*</sup>	23,6	32,9	4,4	2,4	7,8	14,0	13,2	14,8	3,0	2,5	3,6
A révélé ou a menacé de révéler votre orientation sexuelle ou votre relation à certaines personnes alors que vous ne vouliez pas que celles-ci soient mises au courant de votre sexualité ou orientation sexuelle <sup>4</sup>	25,1 <sup>*</sup>	12,2	44,7	F	F	F	5,4	3,8	7,7	F	F	F
A rejeté sur vous la faute de ses comportements violents ou abusifs <sup>3,5</sup>	55,9 <sup>*</sup>	49,0	62,6	8,5	4,9	14,4	46,3	44,5	48,1	9,1	7,9	10,4
<b>Total</b>	<b>59,7<sup>*</sup></b>	<b>54,8</b>	<b>64,5</b>	<b>16,8<sup>*</sup></b>	<b>12,7</b>	<b>21,8</b>	<b>42,1</b>	<b>41,1</b>	<b>43,2</b>	<b>11,7</b>	<b>10,9</b>	<b>12,6</b>

Voir les notes à la fin du tableau.



Tableau 4 — fin

Violence entre partenaires intimes, subie par les femmes depuis l'âge de 15 ans et au cours des 12 mois précédant l'enquête, selon le type de violence entre partenaires intimes et l'identité autochtone, Canada, 2018

Type de violence entre partenaires intimes	Femmes autochtones						Femmes non autochtones <sup>†</sup>					
	Subie depuis l'âge de 15 ans <sup>1</sup>			Subie au cours des 12 mois précédant l'enquête <sup>2</sup>			Subie depuis l'âge de 15 ans <sup>1</sup>			Subie au cours des 12 mois précédant l'enquête <sup>2</sup>		
	intervalle de confiance de 95 %			intervalle de confiance de 95 %			intervalle de confiance de 95 %			intervalle de confiance de 95 %		
	%	de	à	%	de	à	%	de	à	%	de	à
<b>Violence physique</b>												
Vous a bousculée, poussée, agrippée ou projetée au sol <sup>3</sup>	31,6 <sup>*</sup>	27,1	36,5	2,4	1,1	5,2	16,6	15,9	17,4	1,5	1,2	1,9
Vous a donné un coup de poing ou un coup de pied, mordu ou frappée au moyen d'un objet <sup>3</sup>	26,4 <sup>*</sup>	22,3	30,9	2,1	0,9	5,0	10,8	10,1	11,5	0,7	0,5	1,0
A menacé de vous blesser ou de vous tuer, ou de blesser ou tuer l'un de vos proches <sup>3</sup>	17,8 <sup>*</sup>	14,2	22,2	0,9	0,4	1,9	6,8	6,3	7,3	0,5	0,3	0,8
A tenté de vous étrangler <sup>3</sup>	17,3 <sup>*</sup>	13,8	21,3	1,2	0,5	3,0	6,1	5,6	6,7	0,5	0,3	0,7
A utilisé ou menacé d'utiliser un couteau, un fusil ou une autre arme pour vous blesser <sup>3</sup>	13,4 <sup>*</sup>	10,2	17,3	F	F	F	3,6	3,3	4,0	0,2	0,1	0,3
A menacé de vous frapper avec le poing ou tout autre objet qui aurait pu vous blesser	27,8 <sup>*</sup>	23,6	32,5	2,5	1,2	5,2	11,3	10,6	11,9	1,0	0,7	1,3
Vous a lancé un objet qui aurait pu vous blesser	25,7 <sup>*</sup>	21,6	30,4	2,3	1,0	5,1	10,3	9,6	10,9	0,8	0,6	1,1
Vous a giflée	25,5 <sup>*</sup>	21,4	30,1	F	F	F	10,9	10,3	11,6	0,7	0,5	1,1
Vous a battue	16,0 <sup>*</sup>	12,9	19,6	0,7	0,3	1,4	5,7	5,2	6,2	0,2	0,1	0,4
<b>Total</b>	<b>41,7<sup>*</sup></b>	<b>36,9</b>	<b>46,6</b>	<b>3,6</b>	<b>2,1</b>	<b>6,0</b>	<b>22,3</b>	<b>21,4</b>	<b>23,2</b>	<b>2,4</b>	<b>2,0</b>	<b>2,8</b>
<b>Violence sexuelle</b>												
Vous a obligée à vous livrer à des actes sexuels contre votre gré <sup>3</sup>	16,6 <sup>*</sup>	13,2	20,7	1,3	0,6	2,8	8,2	7,6	8,8	0,8	0,6	1,1
Vous a obligée ou a tenté de vous obliger à avoir une relation sexuelle <sup>3</sup>	18,6 <sup>*</sup>	15,1	22,5	2,4	1,1	5,2	9,5	8,9	10,1	0,9	0,7	1,3
<b>Total</b>	<b>21,2<sup>*</sup></b>	<b>17,5</b>	<b>25,4</b>	<b>2,4</b>	<b>1,2</b>	<b>4,8</b>	<b>11,1</b>	<b>10,5</b>	<b>11,8</b>	<b>1,1</b>	<b>0,9</b>	<b>1,4</b>
<b>Total de la violence entre partenaires intimes</b>	<b>60,9<sup>*</sup></b>	<b>56,0</b>	<b>65,6</b>	<b>16,8<sup>*</sup></b>	<b>12,8</b>	<b>21,8</b>	<b>43,5</b>	<b>42,5</b>	<b>44,6</b>	<b>11,9</b>	<b>11,1</b>	<b>12,8</b>

F trop peu fiable pour être publié

\* valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence ( $p < 0,05$ )

† catégorie de référence

1. Représente le pourcentage de toutes les répondantes, à l'exception de celles qui ont déclaré n'avoir jamais été dans une relation avec un partenaire intime.

2. Représente le pourcentage de toutes les répondantes, à l'exception de celles qui ont déclaré n'avoir jamais été dans une relation avec un partenaire intime et de celles qui ont déclaré n'avoir eu aucun contact avec un partenaire intime actuel ou ancien au cours des 12 mois précédents.

3. Il s'agit d'une question tirée du Composite Abuse Scale — revised short form (CASr-SF).

4. Cette question a été posée uniquement aux répondantes qui ne se sont pas identifiées comme hétérosexuelles.

5. Cette question a été posée uniquement aux répondantes qui ont répondu « oui » à au moins une question du CASr-SF. Par conséquent, le calcul des pourcentages ne comprend pas toutes les répondantes.

**Note :** La violence entre partenaires intimes comprend la violence commise par un conjoint marié, un conjoint de fait ou un partenaire amoureux (actuel ou ancien) ou une personne avec laquelle la victime entretenait un autre type de relation intime. Le calcul des pourcentages exclut les répondantes qui ont déclaré n'avoir jamais été dans une relation avec un partenaire intime.

**Source :** Statistique Canada, Enquête sur la sécurité dans les espaces publics et privés.

Tableau 5A

Victimisation avec violence perpétrée par une personne autre qu'un partenaire intime, subie par les femmes depuis l'âge de 15 ans et au cours des 12 mois précédant l'enquête, selon l'identité autochtone, Canada, 2018

Type de victimisation avec violence	Femmes autochtones						Femmes non autochtones†					
	Subie depuis l'âge de 15 ans			Subie au cours des 12 mois précédant l'enquête			Subie depuis l'âge de 15 ans			Subie au cours des 12 mois précédant l'enquête		
	intervalle de confiance de 95 %			intervalle de confiance de 95 %			intervalle de confiance de 95 %			intervalle de confiance de 95 %		
	%	de	à	%	de	à	%	de	à	%	de	à
<b>Violence physique</b>												
Attaque	37,1*	32,5	41,8	3,4	1,8	6,3	22,0	21,1	22,9	1,4	1,1	1,7
Menace d'attaque ou menace avec une arme	26,6*	22,5	31,2	3,2*	1,8	5,6	13,6	12,8	14,3	1,1	0,8	1,4
<b>Total pour la violence physique</b>	<b>42,7*</b>	<b>38,0</b>	<b>47,6</b>	<b>4,3*</b>	<b>2,5</b>	<b>7,1</b>	<b>25,6</b>	<b>24,6</b>	<b>26,6</b>	<b>2,0</b>	<b>1,6</b>	<b>2,4</b>
<b>Violence sexuelle</b>												
Attouchements sexuels non désirés	40,3*	35,7	45,0	3,8	2,3	6,4	28,4	27,5	29,4	2,6	2,2	3,1
Activité sexuelle non désirée	17,2*	13,7	21,3	1,0	0,3	3,2	8,3	7,8	8,9	0,3	0,2	0,5
Activité sexuelle non consensuelle	19,6*	15,9	23,8	1,6	0,6	4,3	8,3	7,7	8,8	0,5	0,3	0,7
<b>Total pour la violence sexuelle</b>	<b>43,2*</b>	<b>38,5</b>	<b>47,9</b>	<b>4,1</b>	<b>2,5</b>	<b>6,7</b>	<b>29,9</b>	<b>28,9</b>	<b>30,8</b>	<b>2,9</b>	<b>2,5</b>	<b>3,4</b>
<b>Total de la violence physique ou sexuelle</b>	<b>54,9*</b>	<b>50,1</b>	<b>59,6</b>	<b>6,6</b>	<b>4,5</b>	<b>9,7</b>	<b>38,2</b>	<b>37,2</b>	<b>39,2</b>	<b>4,3</b>	<b>3,8</b>	<b>4,9</b>

\* valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence ( $p < 0,05$ )

† catégorie de référence

**Note** : La violence perpétrée par une personne autre qu'un partenaire intime comprend la violence commise par un autre agresseur avec lequel la victime n'entretenait pas de relation intime, dont des connaissances, des amis, des membres de la famille, des collègues et d'autres personnes.**Source** : Statistique Canada, Enquête sur la sécurité dans les espaces publics et privés.

Tableau 5B

Victimisation avec violence perpétrée par une personne autre qu'un partenaire intime, subie par les femmes depuis l'âge de 15 ans, selon le groupe d'identité autochtone, Canada, 2018

Type de victimisation avec violence	Femmes des Premières Nations			Femmes métisses			Femmes inuites			Femmes non autochtones †		
	intervalle de confiance de 95 %			intervalle de confiance de 95 %			intervalle de confiance de 95 %			intervalle de confiance de 95 %		
	%	de	à	%	de	à	%	de	à	%	de	à
<b>Violence physique</b>												
Attaque	40,4*	33,6	47,6	36,5*	30,6	43,0	21,5	13,0	33,3	22,0	21,1	22,9
Menace d'attaque ou menace avec une arme	29,1*	22,7	36,5	25,1*	20,1	30,9	13,0	6,7	23,8	13,6	12,8	14,3
<b>Total pour la violence physique</b>	<b>47,6*</b>	<b>40,3</b>	<b>54,9</b>	<b>40,1*</b>	<b>34,2</b>	<b>46,5</b>	<b>23,4</b>	<b>14,6</b>	<b>35,4</b>	<b>25,6</b>	<b>24,6</b>	<b>26,6</b>
<b>Violence sexuelle</b>												
Attouchements sexuels non désirés	42,8*	35,9	50,0	40,9*	34,5	47,7	22,5	13,9	34,4	28,4	27,5	29,4
Activité sexuelle non désirée	18,5*	13,2	25,4	15,7*	11,6	21,0	7,5	4,7	11,7	8,3	7,8	8,9
Activité sexuelle non consensuelle	23,5*	17,7	30,4	17,6*	13,0	23,4	12,8	6,2	24,8	8,3	7,7	8,8
<b>Total pour la violence sexuelle</b>	<b>45,7*</b>	<b>38,6</b>	<b>53,0</b>	<b>44,0*</b>	<b>37,4</b>	<b>50,8</b>	<b>24,1</b>	<b>15,1</b>	<b>36,3</b>	<b>29,9</b>	<b>28,9</b>	<b>30,8</b>
<b>Total de la violence physique ou sexuelle</b>	<b>58,1*</b>	<b>51,0</b>	<b>65,0</b>	<b>54,9*</b>	<b>48,3</b>	<b>61,3</b>	<b>33,0</b>	<b>21,8</b>	<b>46,6</b>	<b>38,2</b>	<b>37,2</b>	<b>39,2</b>

\* valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence ( $p < 0,05$ )

† catégorie de référence

**Note** : La violence perpétrée par une personne autre qu'un partenaire intime comprend la violence commise par un autre agresseur avec lequel la victime n'entretenait pas de relation intime, dont des connaissances, des amis, des membres de la famille, des collègues et d'autres personnes.**Source** : Statistique Canada, Enquête sur la sécurité dans les espaces publics et privés.

Tableau 6

Total de la victimisation avec violence subie par les femmes depuis l'âge de 15 ans et au cours des 12 mois précédant l'enquête, selon certaines caractéristiques de la victime et l'identité autochtone, Canada, 2018

Certaines caractéristiques	Victimisation avec violence; subie depuis l'âge de 15 ans						Victimisation avec violence; subie au cours des 12 mois précédant l'enquête					
	Femmes autochtones			Femmes non autochtones†			Femmes autochtones			Femmes non autochtones†		
	intervalle de confiance de 95 %			intervalle de confiance de 95 %			intervalle de confiance de 95 %			intervalle de confiance de 95 %		
	% <sup>1</sup>	de	à	% <sup>1</sup>	de	à	% <sup>1</sup>	de	à	% <sup>1</sup>	de	à
<b>Groupe d'âge</b>												
15 à 24 ans <sup>†</sup>	46,3	32,5	60,6	37,4	33,3	41,7	27,6	16,6	42,3	17,7	14,5	21,4
25 à 34 ans	69,9 <sup>***</sup>	58,5	79,3	55,0 <sup>*</sup>	52,0	58,0	7,1 <sup>*</sup>	4,3	11,5	7,6 <sup>*</sup>	6,2	9,3
35 à 44 ans	73,2 <sup>***</sup>	62,9	81,5	50,4 <sup>*</sup>	47,8	53,0	5,1 <sup>*</sup>	2,4	10,3	6,9 <sup>*</sup>	5,6	8,4
45 à 54 ans	63,7 <sup>**</sup>	52,9	73,3	48,5 <sup>*</sup>	46,0	51,1	8,7 <sup>*</sup>	4,1	17,6	4,4 <sup>*</sup>	3,5	5,5
55 à 64 ans	71,6 <sup>***</sup>	61,7	79,9	45,7 <sup>*</sup>	43,6	47,8	F	F	F	2,4 <sup>*</sup>	1,8	3,1
65 à 74 ans	48,9	36,9	60,9	38,3	36,2	40,5	F	F	F	1,9 <sup>*</sup>	1,3	2,7
75 ans et plus	F	F	F	27,1 <sup>*</sup>	24,6	29,8	F	F	F	0,3 <sup>*</sup>	0,2	0,6
<b>Incapacité</b>												
Personne ayant une incapacité <sup>†</sup>	74,0 <sup>**</sup>	67,9	79,3	56,6	54,8	58,3	12,0	8,2	17,1	9,3	8,1	10,7
Personne n'ayant aucune incapacité	50,1 <sup>***</sup>	42,8	57,5	37,0 <sup>*</sup>	35,7	38,4	5,0 <sup>*</sup>	2,9	8,7	4,1 <sup>*</sup>	3,5	4,8
<b>A occupé un emploi au cours des 12 mois précédant l'enquête</b>												
Oui <sup>†</sup>	67,2 <sup>**</sup>	61,4	72,6	49,1	47,6	50,5	10,4	7,1	15,1	7,9	7,0	8,8
Non	55,4 <sup>***</sup>	47,4	63,1	36,0 <sup>*</sup>	34,5	37,6	5,7	3,2	9,7	2,7 <sup>*</sup>	2,2	3,4
<b>Plus haut grade obtenu</b>												
Niveau inférieur aux études secondaires <sup>†</sup>	48,0 <sup>**</sup>	36,6	59,6	25,5	22,8	28,4	14,3 <sup>**</sup>	7,5	25,6	4,8	3,3	6,8
Diplôme d'études secondaires	58,2 <sup>**</sup>	49,4	66,6	40,8 <sup>*</sup>	38,5	43,2	9,5	5,3	16,3	8,0 <sup>*</sup>	6,5	9,7
Diplôme d'études collégiales ou d'une école de métiers	71,2 <sup>***</sup>	63,2	78,1	48,5 <sup>*</sup>	46,6	50,4	4,7 <sup>*</sup>	2,6	8,4	5,6	4,6	6,8
Diplôme universitaire	71,4 <sup>***</sup>	61,2	79,8	50,7 <sup>*</sup>	48,9	52,6	7,6	3,4	16,3	5,7	4,9	6,7
<b>Groupe de revenu du ménage<sup>2</sup></b>												
Moins de 20 000 \$ <sup>†</sup>	74,7 <sup>**</sup>	58,7	85,9	51,1	46,2	56,0	17,7	9,2	31,5	11,9	9,1	15,5
20 000 \$ à 59 999 \$	63,2 <sup>**</sup>	55,7	70,2	42,4 <sup>*</sup>	40,6	44,3	9,8 <sup>**</sup>	6,0	15,5	4,7 <sup>*</sup>	3,9	5,7
60 000 \$ à 99 999 \$	64,1 <sup>**</sup>	53,0	73,9	43,9 <sup>*</sup>	41,8	46,0	5,2 <sup>*</sup>	1,9	13,1	5,5 <sup>*</sup>	4,5	6,9
100 000 \$ à 149 999 \$	59,9 <sup>**</sup>	47,5	71,2	45,6 <sup>*</sup>	43,2	48,1	4,6 <sup>*</sup>	2,2	9,2	5,6 <sup>*</sup>	4,4	7,2
150 000 \$ ou plus	53,9	40,1	67,1	45,6	43,1	48,1	8,2	2,5	23,3	7,4 <sup>*</sup>	5,9	9,2
<b>Lieu de résidence</b>												
Milieu rural <sup>†</sup>	67,6 <sup>**</sup>	55,0	78,1	43,1	40,7	45,6	F	F	F	4,3	3,3	5,5
Milieu urbain	64,2 <sup>**</sup>	57,8	70,2	44,6	43,4	45,9	9,9 <sup>*</sup>	6,5	14,9	6,5 <sup>*</sup>	5,8	7,3
<b>État matrimonial</b>												
Mariée ou vivant en union libre <sup>†</sup>	62,1	55,6	68,2	42,8	41,5	44,1	3,2	1,9	5,3	3,8	3,3	4,4
Séparée ou divorcée	82,0 <sup>***</sup>	72,8	88,6	62,5 <sup>*</sup>	59,6	65,3	8,8	3,5	20,5	5,7 <sup>*</sup>	4,4	7,4
Veuve	42,5 <sup>*</sup>	28,7	57,5	29,8 <sup>*</sup>	27,1	32,7	F	F	F	0,7 <sup>*</sup>	0,4	1,2
Célibataire, jamais mariée	59,2 <sup>**</sup>	49,4	68,4	46,8 <sup>*</sup>	44,1	49,5	18,3 <sup>*</sup>	12,2	26,6	13,5 <sup>*</sup>	11,6	15,7
<b>A déjà vécu une situation d'itinérance</b>												
Oui <sup>†</sup>	90,6	68,3	97,7	90,0	84,6	93,6	21,5	10,7	38,6	19,9	13,9	27,7
Non	59,8 <sup>***</sup>	54,8	64,7	43,9 <sup>*</sup>	42,9	45,0	7,2	4,9	10,4	5,9 <sup>*</sup>	5,3	6,6

Voir les notes à la fin du tableau.

Tableau 6 — fin

**Total de la victimisation avec violence subie par les femmes depuis l'âge de 15 ans et au cours des 12 mois précédant l'enquête, selon certaines caractéristiques de la victime et l'identité autochtone, Canada, 2018**

Certaines caractéristiques	Victimisation avec violence, subie depuis l'âge de 15 ans						Victimisation avec violence, subie au cours des 12 mois précédant l'enquête					
	Femmes autochtones			Femmes non autochtones†			Femmes autochtones			Femmes non autochtones†		
	intervalle de confiance de 95 %			intervalle de confiance de 95 %			intervalle de confiance de 95 %			intervalle de confiance de 95 %		
	% <sup>1</sup>	de	à	% <sup>1</sup>	de	à	% <sup>1</sup>	de	à	% <sup>1</sup>	de	à
<b>A déjà vécu avec des membres de la famille ou des amis faute d'autre endroit où aller</b>												
Oui†	85,0	76,2	90,9	79,5	76,8	82,0	15,3	9,3	24,2	13,7	11,5	16,4
Non	54,7***	49,0	60,3	41,1*	40,0	42,3	6,1*	4,0	9,2	5,4*	4,7	6,0

F trop peu fiable pour être publié

\* valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence seulement ( $p < 0,05$ )

\*\* valeur significativement différente de l'estimation pour les femmes non autochtones seulement ( $p < 0,05$ )

\*\*\* valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence ( $p < 0,05$ ) et de l'estimation pour les femmes non autochtones ( $p < 0,05$ )

† catégorie de référence

1. Le calcul des pourcentages exclut les répondantes qui ont déclaré n'avoir jamais été dans une relation avec un partenaire intime et, pour les 12 mois précédents, celles qui ont déclaré n'avoir eu aucun contact avec un partenaire intime actuel ou ancien au cours des 12 mois précédant l'enquête.

2. Représente le revenu du ménage avant impôt et provient de sources multiples. Pour 84 % des répondantes, les données sur le revenu ont été obtenues à partir d'un couplage réussi avec les dossiers fiscaux. Pour 15 % des répondantes, le couplage avec les dossiers fiscaux n'a pas réussi ou les répondantes n'ont pas consenti au couplage avec d'autres sources; les données sur le revenu de ces répondantes sont imputées. Dans les territoires (moins de 1 % de l'échantillon total), on a demandé aux répondantes de déclarer elles-mêmes leur revenu personnel et familial ou de fournir une fourchette dans laquelle leur revenu avant impôt avait diminué.

**Note :** La victimisation avec violence comprend la violence commise par des partenaires intimes et la violence commise par des personnes autres que des partenaires intimes.

**Source :** Statistique Canada, Enquête sur la sécurité dans les espaces publics et privés.

Tableau 7A

## Violence et mauvais traitements vécus par les femmes pendant l'enfance, selon l'identité autochtone, Canada, 2018

Type de violence ou de mauvais traitements vécus pendant l'enfance	Femmes autochtones			Femmes non autochtones †		
	%	intervalle de confiance de 95 %		%	intervalle de confiance de 95 %	
		de	à		de	à
A vu ou entendu ses parents adresser des propos blessants à d'autres adultes	54,0 <sup>*</sup>	49,2	58,7	46,1	45,1	47,2
A vu ou entendu ses parents se frapper ou frapper d'autres adultes	24,9 <sup>*</sup>	20,7	29,5	11,9	11,3	12,6
A déjà été sous la responsabilité légale de l'État	11,4 <sup>*</sup>	8,7	14,8	2,3	2,0	2,7
<b>A subi de la violence physique ou sexuelle avant l'âge de 15 ans</b>	41,9 <sup>*</sup>	37,3	46,6	27,4	26,5	28,4
<b>A subi de la violence physique avant l'âge de 15 ans</b>	31,9 <sup>*</sup>	27,7	36,5	22,0	21,1	22,9
A déjà été giflée ou frappée par un adulte	25,8 <sup>*</sup>	21,9	30,1	18,7	17,8	19,6
A déjà été poussée, empoignée ou bousculée par un adulte	22,0 <sup>*</sup>	18,1	26,4	12,0	11,3	12,7
A déjà reçu un coup de poing ou un coup de pied, ou a été étranglée par un adulte	11,6 <sup>*</sup>	8,9	14,9	5,2	4,8	5,7
<b>A subi de la violence sexuelle avant l'âge de 15 ans</b>	21,8 <sup>*</sup>	18,1	25,9	11,4	10,8	12,0
A déjà été forcée par un adulte à se livrer à des actes sexuels contre son gré	14,6 <sup>*</sup>	11,6	18,4	5,0	4,6	5,4
A été touchée de façon sexuelle par un adulte	21,4 <sup>*</sup>	17,7	25,5	11,1	10,5	11,7
<b>A été victime de pratiques parentales sévères avant l'âge de 15 ans</b>	67,8	63,1	72,2	64,9	63,9	66,0
A déjà reçu des gifles ou des fessées de la part d'un parent	54,8	50,0	59,5	54,4	53,3	55,5
Un parent a tenu des propos qui lui ont vraiment fait de la peine	44,5	39,7	49,4	42,5	41,5	43,6
Un parent a tenu des propos qui ont suscité chez elle le sentiment de ne pas être désirée ou aimée	28,8 <sup>*</sup>	24,9	33,0	21,9	21,0	22,8
Un parent n'a pas répondu à ses besoins fondamentaux	10,2 <sup>*</sup>	7,6	13,4	4,1	3,7	4,5

\* valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence ( $p < 0,05$ )

† catégorie de référence

Source : Statistique Canada, Enquête sur la sécurité dans les espaces publics et privés.



Tableau 7B

## Violence et mauvais traitements vécus par les femmes pendant l'enfance, selon le groupe d'identité autochtone, Canada, 2018

Type de violence ou de mauvais traitements vécus pendant l'enfance	Femmes des Premières Nations			Femmes métisses			Femmes inuites			Femmes non autochtones †		
	intervalle de confiance de 95 %			intervalle de confiance de 95 %			intervalle de confiance de 95 %			intervalle de confiance de 95 %		
	%	de	à	%	de	à	%	de	à	%	de	à
A vu ou entendu ses parents adresser des propos blessants à d'autres adultes	52,1	44,9	59,3	58,2*	51,4	64,6	37,8	24,6	53,1	46,1	45,1	47,2
A vu ou entendu ses parents se frapper ou frapper d'autres adultes	26,0*	20,0	33,1	25,3*	19,4	32,3	16,3	10,7	24,1	11,9	11,3	12,6
A déjà été sous la responsabilité légale de l'État	16,4*	11,9	22,2	7,0*	4,0	12,0	6,9*	3,9	11,8	2,3	2,0	2,7
<b>A subi de la violence physique ou sexuelle avant l'âge de 15 ans</b>	42,3*	35,4	49,5	43,4*	36,8	50,3	22,1	13,9	33,2	27,4	26,5	28,4
<b>A subi de la violence physique avant l'âge de 15 ans</b>	32,9*	26,4	40,1	33,8*	27,6	40,5	13,0*	7,5	21,6	22,0	21,1	22,9
A déjà été giflée ou frappée par un adulte	26,1*	20,6	32,5	27,6*	21,8	34,1	11,2*	6,2	19,6	18,7	17,8	19,6
A déjà été poussée, empoignée ou bousculée par un adulte	23,9*	18,0	31,1	21,9*	16,8	28,1	7,9	4,3	13,9	12,0	11,3	12,7
A déjà reçu un coup de poing ou un coup de pied, ou a été étranglée par un adulte	12,2*	8,4	17,4	10,3*	6,8	15,4	8,9	4,5	16,7	5,2	4,8	5,7
<b>A subi de la violence sexuelle avant l'âge de 15 ans</b>	22,3*	17,0	28,8	21,9*	17,0	27,9	15,1	9,0	24,1	11,4	10,8	12,0
A déjà été forcée par un adulte à se livrer à des actes sexuels contre son gré	15,4*	10,8	21,5	15,9*	11,6	21,5	8,9	5,5	14,2	5,0	4,6	5,4
A été touchée de façon sexuelle par un adulte	22,0*	16,6	28,5	21,7*	16,8	27,6	14,1	8,2	23,0	11,1	10,5	11,7
<b>A été victime de pratiques parentales sévères avant l'âge de 15 ans</b>	66,3	59,1	72,8	73,3*	66,7	79,0	41,5*	27,3	57,4	64,9	63,9	66,0
A déjà reçu des gifles ou des fessées de la part d'un parent	52,0	44,7	59,2	61,0	54,2	67,3	32,4*	18,6	50,1	54,4	53,3	55,5
Un parent a tenu des propos qui lui ont vraiment fait de la peine	43,5	36,2	51,0	47,7	41,0	54,6	17,8*	11,2	27,2	42,5	41,5	43,6
Un parent a tenu des propos qui ont suscité chez elle le sentiment de ne pas être désirée ou aimée	29,6*	23,5	36,5	28,1*	22,9	34,0	9,8*	6,2	15,2	21,9	21,0	22,8
Un parent n'a pas répondu à ses besoins fondamentaux	12,6*	8,6	18,1	8,1*	5,1	12,8	3,4	1,8	6,2	4,1	3,7	4,5

\* valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence ( $p < 0,05$ )

† catégorie de référence

Source : Statistique Canada, Enquête sur la sécurité dans les espaces publics et privés.

Tableau 8

Victimisation avec violence vécue par les femmes depuis l'âge de 15 ans et au cours des 12 mois précédant l'enquête, selon les expériences de violence et de mauvais traitements vécus pendant l'enfance et selon l'identité autochtone, Canada, 2018

Type de violence ou de mauvais traitements vécus pendant l'enfance	Victimisation avec violence subie depuis l'âge de 15 ans						Victimisation avec violence subie au cours des 12 mois précédant l'enquête					
	Femmes autochtones			Femmes non autochtones			Femmes autochtones			Femmes non autochtones		
	intervalle de confiance de 95 %			intervalle de confiance de 95 %			intervalle de confiance de 95 %			intervalle de confiance de 95 %		
	%	de	à	%	de	à	%	de	à	%	de	à
<b>A vu ou entendu ses parents adresser des propos blessants à d'autres adultes</b>												
Jamais <sup>†</sup>	49,4**	42,0	56,9	32,3	31,0	33,7	6,3	3,4	11,4	3,5	2,9	4,2
Au moins une fois	74,2***	68,2	79,4	59,3 <sup>†</sup>	57,6	60,9	10,8	7,3	15,7	9,2 <sup>†</sup>	8,1	10,3
<b>A vu ou entendu ses parents se frapper ou frapper d'autres adultes</b>												
Jamais <sup>†</sup>	56,0**	50,4	61,5	41,6	40,4	42,7	7,8	5,2	11,4	5,6	5,0	6,3
Au moins une fois	82,5***	74,9	88,2	68,9 <sup>†</sup>	65,9	71,8	10,9	5,9	19,3	9,9 <sup>†</sup>	7,9	12,2
<b>A déjà été sous la responsabilité légale de l'État</b>												
Non <sup>†</sup>	60,4**	55,1	65,4	44,4	43,4	45,5	8,7	6,2	12,2	6,1	5,5	6,8
Oui	80,7***	69,5	88,5	63,3 <sup>†</sup>	54,8	71,0	6,8	2,8	15,4	7,9	4,8	12,6
<b>A subi de la violence physique ou sexuelle avant l'âge de 15 ans</b>												
Non <sup>†</sup>	44,3**	37,9	50,9	34,3	33,1	35,5	4,8	2,8	8,1	4,6	4,0	5,4
Oui	87,6***	81,9	91,7	72,3 <sup>†</sup>	70,5	74,1	13,4 <sup>†</sup>	8,9	19,7	10,0 <sup>†</sup>	8,7	11,4
<b>A subi de la violence physique avant l'âge de 15 ans</b>												
Non <sup>†</sup>	50,4**	44,3	56,5	37,2	36,1	38,4	5,6	3,4	9,1	5,0	4,3	5,7
Oui	88,2***	82,5	92,3	71,5 <sup>†</sup>	69,4	73,6	14,3 <sup>†</sup>	9,2	21,7	10,1 <sup>†</sup>	8,7	11,7
<b>A déjà été giflée ou frappée par un adulte</b>												
Jamais <sup>†</sup>	52,8**	46,9	58,6	38,5	37,3	39,7	6,3	3,9	10,1	5,1	4,5	5,9
Au moins une fois	89,8***	84,4	93,5	72,0 <sup>†</sup>	69,7	74,2	14,5 <sup>†</sup>	9,2	22,0	10,3 <sup>†</sup>	8,7	12,1
<b>A déjà été poussée, empoignée ou bousculée par un adulte</b>												
Jamais <sup>†</sup>	54,8**	49,2	60,2	40,5	39,4	41,7	6,1	4,0	9,2	5,2	4,6	5,9
Au moins une fois	90,0***	82,3	94,6	76,0 <sup>†</sup>	73,1	78,6	16,7 <sup>†</sup>	9,8	26,9	12,9 <sup>†</sup>	10,8	15,3
<b>A déjà reçu un coup de poing ou un coup de pied, ou a été étranglée par un adulte</b>												
Jamais <sup>†</sup>	59,2**	53,9	64,3	42,7	41,6	43,8	6,9	4,6	10,2	5,6	5,0	6,3
Au moins une fois	88,0 <sup>†</sup>	78,3	93,8	82,4 <sup>†</sup>	78,6	85,7	20,1 <sup>†</sup>	11,2	33,3	15,0 <sup>†</sup>	11,4	19,4
<b>A subi de la violence sexuelle avant l'âge de 15 ans</b>												
Non <sup>†</sup>	55,4***	49,8	60,9	40,1	39,0	41,3	6,9	4,6	10,2	5,6	5,0	6,3
Oui	88,3***	79,0	93,8	80,6 <sup>†</sup>	78,4	82,7	13,5	7,4	23,3	9,9 <sup>†</sup>	8,0	12,3
<b>A déjà été forcée par un adulte à se livrer à des actes sexuels contre son gré</b>												
Jamais <sup>†</sup>	57,8**	52,5	63,0	42,8	41,6	43,9	7,4	5,0	10,7	5,9	5,3	6,6
Au moins une fois	90,5***	82,3	95,1	82,6 <sup>†</sup>	79,2	85,5	13,8	6,8	25,9	10,7 <sup>†</sup>	8,2	13,8
<b>A été touchée de façon sexuelle par un adulte</b>												
Jamais <sup>†</sup>	55,5**	50,0	61,0	40,2	39,1	41,4	7,0	4,7	10,3	5,6	5,0	6,3
Au moins une fois	88,8***	79,3	94,3	80,8 <sup>†</sup>	78,5	82,8	13,7	7,5	23,7	9,9 <sup>†</sup>	8,0	12,3
<b>A été victime de pratiques parentales sévères avant l'âge de 15 ans</b>												
Non <sup>†</sup>	41,5**	32,7	50,8	23,2	21,8	24,8	5,9	2,8	11,9	2,8	2,1	3,6
Oui	72,7***	67,1	77,6	56,1 <sup>†</sup>	54,7	57,5	9,9	6,8	14,0	7,9 <sup>†</sup>	7,1	8,8
<b>A déjà reçu des gifles ou des fessées de la part d'un parent</b>												
Jamais <sup>†</sup>	48,5**	40,7	56,5	29,7	28,2	31,2	5,9	3,4	10,2	4,1	3,4	4,9
Au moins une fois	74,2***	68,2	79,3	57,1 <sup>†</sup>	55,7	58,5	10,7	7,1	15,7	7,7 <sup>†</sup>	6,8	8,8

Voir les notes à la fin du tableau.

Tableau 8 — fin

Victimisation avec violence vécue par les femmes depuis l'âge de 15 ans et au cours des 12 mois précédant l'enquête, selon les expériences de violence et de mauvais traitements vécus pendant l'enfance et selon l'identité autochtone, Canada, 2018

Type de violence ou de mauvais traitements vécus pendant l'enfance	Victimisation avec violence subie depuis l'âge de 15 ans						Victimisation avec violence subie au cours des 12 mois précédant l'enquête					
	Femmes autochtones			Femmes non autochtones			Femmes autochtones			Femmes non autochtones		
	intervalle de confiance de 95 %			intervalle de confiance de 95 %			intervalle de confiance de 95 %			intervalle de confiance de 95 %		
	%	de	à	%	de	à	%	de	à	%	de	à
<b>Un parent a tenu des propos qui lui ont vraiment fait de la peine</b>												
Jamais <sup>†</sup>	48,7**	42,1	55,3	31,6	30,4	32,8	4,7	2,7	8,0	3,5	2,9	4,1
Au moins une fois	80,4***	74,1	85,5	62,0 <sup>†</sup>	60,3	63,7	13,5 <sup>†</sup>	9,1	19,5	9,7 <sup>†</sup>	8,6	11,0
<b>Un parent a tenu des propos qui ont suscité chez elle le sentiment de ne pas être désirée ou aimée</b>												
Jamais <sup>†</sup>	53,0**	47,0	59,0	37,8	36,6	39,0	6,3	4,0	10,0	4,7	4,1	5,3
Au moins une fois	86,8***	80,4	91,3	69,3 <sup>†</sup>	66,9	71,7	14,2 <sup>†</sup>	9,0	21,6	11,3 <sup>†</sup>	9,7	13,2
<b>Un parent n'a pas répondu à ses besoins fondamentaux</b>												
Jamais <sup>†</sup>	59,1**	53,9	64,2	43,6	42,5	44,7	7,1	5,0	10,1	5,9	5,3	6,6
Au moins une fois	95,3***	88,4	98,2	71,6 <sup>†</sup>	66,3	76,3	22,9 <sup>†</sup>	11,7	39,9	11,4 <sup>†</sup>	8,3	15,4

\* valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence seulement (p < 0,05)

\*\* valeur significativement différente de l'estimation pour les femmes non autochtones seulement (p < 0,05)

\*\*\* valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence (p < 0,05) et de l'estimation pour les femmes non autochtones (p < 0,05)

† catégorie de référence

**Note :** La victimisation avec violence comprend la violence commise par des partenaires intimes et la violence commise par des personnes autres que des partenaires intimes.

**Source :** Statistique Canada, Enquête sur la sécurité dans les espaces publics et privés.

**Tableau 9**  
**Homicides commis contre des subies par les femmes, selon certaines caractéristiques de la victime et l'identité autochtone, Canada, 2015 à 2020**

Certaines caractéristiques	Femmes autochtones <sup>1</sup>		Femmes non autochtones <sup>2</sup>	
	nombre	pourcentage	nombre	pourcentage
<b>Total des homicides</b>	<b>241</b>	<b>24,1</b>	<b>734</b>	<b>73,4</b>
<b>Groupe d'âge de la victime</b>				
Moins de 18 ans	33	13,7	73	10,0
18 à 24 ans	49	20,3	68	9,3
25 à 34 ans	70	29,1	138	18,9
35 à 44 ans	46	19,1	107	14,6
45 à 54 ans	26	10,8	105	14,3
55 ans et plus	17	7,1	241	32,9
Inconnu	0	...	2	...
<b>La victime était portée disparue</b>				
Oui	32	13,3	82	11,2
Non	209	86,7	650	88,8
Inconnu	0	...	2	...
<b>Lien entre l'agresseur et la victime<sup>3</sup></b>				
<b>Conjoint marié ou en union libre<sup>4</sup></b>	<b>55</b>	<b>27,0</b>	<b>220</b>	<b>34,5</b>
Conjoint actuel	50	24,5	173	27,1
Ex-conjoint	5	2,5	47	7,4
<b>Autre membre de la famille</b>	<b>56</b>	<b>27,5</b>	<b>165</b>	<b>25,9</b>
Famille immédiate <sup>5</sup>	39	19,1	137	21,5
Famille élargie <sup>6</sup>	17	8,3	28	4,4
<b>Partenaire intime (non conjugal)<sup>7</sup></b>	<b>30</b>	<b>14,7</b>	<b>72</b>	<b>11,3</b>
Partenaire intime actuel	21	10,3	42	6,6
Ex-partenaire intime	9	4,4	30	4,7
<b>Ami ou connaissance</b>	<b>54</b>	<b>26,5</b>	<b>111</b>	<b>17,4</b>
Ami ou ami de la famille <sup>8</sup>	39	19,1	51	8,0
Voisin	3	1,5	24	3,8
Relation criminelle <sup>9</sup>	8	3,9	18	2,8
Autre connaissance <sup>10</sup>	4	2,0	18	2,8
<b>Étranger</b>	<b>8</b>	<b>3,9</b>	<b>69</b>	<b>10,8</b>
<b>Autre relation</b>	<b>1</b>	<b>0,5</b>	<b>1</b>	<b>0,2</b>
Relation inconnue	37	...	96	...

0 zéro absolu ou valeur arrondie à zéro

... n'ayant pas lieu de figurer

1. « L'identité autochtone » désigne les personnes identifiées par la police comme des Premières Nations (Indiens inscrits ou non inscrits), des Métis, des Inuits ou des personnes ayant une identité autochtone, mais dont le groupe autochtone n'était pas connu de la police.

2. « L'identité non autochtone » désigne les affaires pour lesquelles la police a confirmé qu'une victime n'a pas été identifiée comme Autochtone.

3. Comprend les homicides dont l'auteur présumé était connu. Dans les affaires où il y avait plus d'un auteur présumé, seul le lien le plus proche avec la victime a été consigné.

4. Comprend les conjoints et conjointes de même sexe (actuels et anciens).

5. Comprend les pères et les mères biologiques et adoptifs, les enfants biologiques et adoptés, les beaux-pères et les belles-mères, les beaux-fils et les belles-filles, les parents de famille d'accueil et les enfants en famille d'accueil.

6. Comprend les parents, les parents par alliance, les enfants, les beaux-fils et belles-filles, les frères et sœurs (y compris les demi-frères et demi-sœurs).

7. Exclut les conjoints et comprend les partenaires intimes, les partenaires intimes extraconjugaux et les autres partenaires intimes.

8. Comprend les amis proches, les amis occasionnels et les amis de la famille.

9. Comprend les relations criminelles et les partenaires de consommation de substances.

10. Comprend les colocataires, les autres membres du ménage, les hôtes de passage, les partenaires intimes d'un membre de la famille (dont les ex-partenaires), les relations d'affaires, les symboles d'autorité, les symboles d'autorité inversés, les autres résidents du même établissement institutionnel que la victime et les autres connaissances.

**Note** : L'identité autochtone est déclarée par la police et déterminée à partir des renseignements trouvés sur la victime (comme une carte de statut) ou à partir de l'information fournie par la famille de la victime, des membres de la communauté ou d'autres sources (p. ex. les registres de la bande ou les preuves médico-légales comme des tests génétiques). Un faible nombre d'homicides pris en compte dans le total d'une année donnée pourraient en réalité s'être produits au cours d'années précédentes. Les homicides sont comptabilisés en fonction de l'année durant laquelle ils sont déclarés à Statistique Canada.

**Source** : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités, Enquête sur les homicides.

**Tableau 10**  
**Homicides commis contre des femmes, selon l'identité autochtone et l'année, Canada, 2015 à 2020**

Année	Femmes autochtones		Femmes non autochtones	
	nombre	taux <sup>1</sup>	nombre	taux <sup>1</sup>
2015	43	4,87	134	0,78
2016	30	3,29	122	0,71
2017	38	4,05	132	0,76
2018	45	4,67	121	0,68
2019	47	4,76	100	0,56
2020	38	3,76	125	0,69
<b>2015 à 2020</b>	<b>241</b>	<b>4,23</b>	<b>734</b>	<b>0,69</b>

1. Les taux sont calculés pour 100 000 habitants à partir des estimations de la population au 1<sup>er</sup> juillet fournies par le Centre de démographie de Statistique Canada.

**Note :** L'identité autochtone est déclarée par la police et déterminée à partir des renseignements trouvés sur la victime (comme une carte de statut) ou à partir de l'information fournie par la famille de la victime, des membres de la communauté ou d'autres sources (p. ex. les registres de la bande ou les preuves médico-légales comme des tests génétiques). Les chiffres de population pour les années antérieures à 2001 n'étaient pas accessibles pour le présent article de *Juristat*. En raison de l'absence d'estimations annuelles sur la population canadienne selon l'identité autochtone, les chiffres de population utilisés dans le présent article ont été calculés ou projetés, selon les années. Ainsi, ces chiffres de population sont assujettis à un certain niveau d'incertitude et pourraient être révisés à l'avenir. Pour les années allant de 2001 à 2011, les chiffres de population ont été calculés à l'aide d'interpolations linéaires de la population vivant dans les réserves partiellement dénombrées et des personnes vivant dans les logements collectifs entre les recensements de la population de 2001 et de 2006 et l'Enquête nationale auprès des ménages (ENM) de 2011, corrigées pour tenir compte du sous-dénombrement net. Bien que les renseignements tirés du Recensement de la population de 2016 ventilés selon l'identité autochtone étaient accessibles au moment de la rédaction du présent article de *Juristat*, les études sur la couverture qui auraient permis de corriger les données de 2016 pour tenir compte du sous-dénombrement net ne l'étaient pas. Il était donc impossible d'interpoler linéairement de façon cohérente les populations autochtones de 2011 à 2016. Par ailleurs, étant donné que les nouvelles projections fondées sur le Recensement de 2016 ne sont pas encore accessibles, ce sont des projections démographiques personnalisées de la population vivant dans les réserves partiellement dénombrées et de celle vivant dans les logements collectifs ayant comme population de base l'ENM de 2011 — corrigées pour tenir compte du sous-dénombrement net — qui ont servi à la préparation des chiffres de population pour la période allant de 2012 à 2017. Les hypothèses des projections sélectionnées concernant les composantes de la croissance sont principalement fondées sur le scénario de fécondité constante de la publication *Projections de la population et des ménages autochtones au Canada, 2011 à 2036* (Statistique Canada, 2015), tandis qu'un processus supplémentaire de calage à partir des estimations démographiques de 2012 à 2017 a permis de tenir compte des tendances les plus récentes en ce qui a trait à la fécondité, la mortalité, l'immigration, l'émigration et les migrations internes. Les populations projetées correspondent à la population en milieu d'année. Un faible nombre d'homicides pris en compte dans le total d'une année donnée pourraient en réalité s'être produits au cours d'années précédentes. Les homicides sont comptabilisés en fonction de l'année durant laquelle ils sont déclarés à Statistique Canada.

**Source :** Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités, Enquête sur les homicides.

Tableau 11A

## Perceptions des femmes à l'égard de la criminalité, du voisinage, de la sécurité et des tribunaux de juridiction criminelle, selon l'identité autochtone, Canada, 2019

Perceptions	Femmes autochtones			Femmes non autochtones <sup>†</sup>		
	intervalle de confiance de 95 %			intervalle de confiance de 95 %		
	%	de	à	%	de	à
<b>Comparativement aux autres régions du Canada, la répondante croit que le nombre d'actes criminels commis dans son voisinage est</b>						
Plus élevé	10,0*	6,2	15,7	4,4	3,8	5,1
Moins élevé	64,5	56,9	71,4	70,3	68,8	71,7
À peu près le même	25,1	19,2	32,1	24,4	23,1	25,9
<b>Au cours des cinq années précédentes, la répondante croit que la criminalité dans son voisinage<sup>1</sup></b>						
A augmenté	26,6	20,5	33,7	20,5	19,3	21,8
A diminué	4,5	2,4	8,2	5,4	4,7	6,3
Est demeurée à peu près la même	68,7	61,5	75,1	73,1	71,7	74,5
<b>Sentiment d'appartenance à la communauté locale</b>						
Plus ou moins fort ou très fort	61,2	53,7	68,1	62,2	60,6	63,7
Plus ou moins faible ou très faible	25,7	19,5	33,0	24,0	22,7	25,5
Aucune opinion	13,0	9,4	17,7	13,6	12,4	14,8
<b>La répondante perçoit des problèmes sociaux dans son voisinage</b>						
Oui	71,5*	64,5	77,6	57,4	55,8	58,9
Non	28,3*	22,2	35,3	42,4	40,8	43,9
<b>Parmi les résidents de son voisinage, la répondante connaît</b>						
La plupart des résidents ou plusieurs d'entre eux	48,0*	41,0	55,2	33,9	32,5	35,3
Quelques résidents ou aucun d'entre eux	52,0*	44,8	59,0	65,7	64,3	67,1
<b>Les gens du voisinage s'entraident</b>						
Oui	82,3	75,8	87,4	81,4	80,1	82,6
Non	15,7	10,8	22,2	16,5	15,3	17,8
<b>Probabilité que les voisins alertent la police au sujet d'activités criminelles</b>						
Très probable ou plutôt probable	85,7	79,6	90,2	89,8	88,7	90,8
Plutôt improbable ou improbable	12,2	8,1	18,2	8,3	7,4	9,4
<b>Sentiment de sécurité en marchant seule dans le voisinage lorsqu'il fait noir<sup>2</sup></b>						
Très en sécurité ou raisonnablement en sécurité	86,7	79,6	91,5	82,4	81,1	83,7
Pas très en sécurité ou pas du tout en sécurité	13,1	8,2	20,1	17,3	16,1	18,7
<b>La répondante a pris des mesures pour se protéger contre les actes criminels au cours des 12 mois précédant l'enquête</b>						
Oui	22,0	16,5	28,6	22,6	21,2	24,1
Non	78,0	71,3	83,4	77,3	75,9	78,7
<b>Satisfaction quant à sa sécurité personnelle par rapport à la criminalité</b>						
Très satisfaite ou plutôt satisfaite	69,4	62,2	75,7	74,4	73,0	75,7
Très insatisfaite ou plutôt insatisfaite	9,4*	5,5	15,7	4,1	3,5	4,7
Ni satisfaite, ni insatisfaite	21,0	15,8	27,3	21,4	20,0	22,7
<b>Confiance à l'égard de la police</b>						
Une grande confiance ou une certaine confiance	81,7*	75,6	86,6	91,4	90,4	92,3
Très peu de confiance ou aucune confiance	17,4*	12,6	23,6	8,2	7,3	9,2
<b>Confiance à l'égard des tribunaux de juridiction criminelle</b>						
Une grande confiance ou une certaine confiance	53,6	46,2	60,7	60,4	58,9	62,0
Très peu de confiance ou aucune confiance	31,2*	24,8	38,4	19,7	18,5	21,0
Ne sait pas	15,1	10,7	20,9	19,6	18,2	21,0

\* valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence (p &lt; 0,05)

† catégorie de référence

1. Exclut les répondantes ayant déclaré qu'elles ne vivaient pas dans leur voisinage actuel depuis suffisamment longtemps pour y évaluer le nombre d'actes criminels.

2. Exclut les répondantes ayant déclaré qu'elles n'avaient jamais marché seules dans leur voisinage lorsqu'il faisait noir.

**Note** : La victimisation avec violence comprend la violence commise par des partenaires intimes, la violence commise par des personnes autres que des partenaires intimes, ainsi que les vols qualifiés.**Source** : Statistique Canada, Enquête sociale générale sur la sécurité des Canadiens (victimisation).

Tableau 11B

## Perceptions des femmes à l'égard de la criminalité, du voisinage, de la sécurité et des tribunaux de juridiction criminelle, selon le groupe d'identité autochtone, Canada, 2019

Perceptions	Femmes des Premières Nations			Femmes métisses			Femmes inuites			Femmes non autochtones <sup>†</sup>		
	intervalle de confiance de 95 %			intervalle de confiance de 95 %			intervalle de confiance de 95 %			intervalle de confiance de 95 %		
	%	de	à	%	de	à	%	de	à	%	de	à
<b>Comparativement aux autres régions du Canada, la répondante croit que le nombre d'actes criminels commis dans son voisinage est</b>												
Plus élevé	14,5 <sup>E</sup>	8,0	24,8	4,8 <sup>E</sup>	2,1	10,2	5,0 <sup>E</sup>	2,7	9,1	4,4	3,8	5,1
Moins élevé	58,1 <sup>E</sup>	46,9	68,5	74,1 <sup>E</sup>	64,3	81,9	59,7 <sup>E</sup>	42,2	75,0	70,3	68,8	71,7
À peu près le même	27,4 <sup>E</sup>	18,6	38,3	21,1 <sup>E</sup>	14,0	30,5	30,0 <sup>E</sup>	16,3	48,5	24,4	23,1	25,9
<b>Au cours des cinq années précédentes, la répondante croit que la criminalité dans son voisinage<sup>1</sup></b>												
A augmenté	23,6 <sup>E</sup>	15,8	33,7	30,2 <sup>E</sup>	20,9	41,4	23,5	11,2	43,0	20,5	19,3	21,8
A diminué	5,4 <sup>E</sup>	2,2	12,6	4,8 <sup>E</sup>	1,8	12,1	5,4	2,9	10,0	5,4	4,7	6,3
Est demeurée à peu près la même	70,7 <sup>E</sup>	60,0	79,5	65,0 <sup>E</sup>	53,9	74,7	69,4	50,9	83,2	73,1	71,7	74,5
<b>Sentiment d'appartenance à la communauté locale</b>												
Plus ou moins fort ou très fort	57,5 <sup>E</sup>	46,6	67,7	69,1 <sup>E</sup>	59,1	77,6	50,4 <sup>E</sup>	31,3	69,3	62,2	60,6	63,7
Plus ou moins faible ou très faible	33,1 <sup>E</sup>	23,3	44,7	15,1 <sup>E</sup>	9,2	23,7	26,7 <sup>E</sup>	12,5	48,2	24,0	22,7	25,5
Aucune opinion	9,3 <sup>E</sup>	5,4	15,7	15,5 <sup>E</sup>	9,7	23,9	22,9 <sup>E</sup>	8,7	48,1	13,6	12,4	14,8
<b>La répondante perçoit des problèmes sociaux dans son voisinage</b>												
Oui	71,8 <sup>E</sup>	61,4	80,2	71,9 <sup>E</sup>	60,9	80,7	74,9 <sup>E</sup>	58,6	86,3	57,4	55,8	58,9
Non	28,2 <sup>E</sup>	19,7	38,6	27,7 <sup>E</sup>	18,9	38,6	25,0 <sup>E</sup>	13,7	41,3	42,4	40,8	43,9
<b>Parmi les résidents de son voisinage, la répondante connaît</b>												
La plupart des résidents ou plusieurs d'entre eux	45,9 <sup>E</sup>	35,9	56,2	51,0 <sup>E</sup>	40,6	61,3	46,7 <sup>E</sup>	29,0	65,2	33,9	32,5	35,3
Quelques résidents ou aucun d'entre eux	54,1 <sup>E</sup>	43,8	64,1	49,0 <sup>E</sup>	38,7	59,4	53,3 <sup>E</sup>	34,8	71,0	65,7	64,3	67,1
<b>Les gens du voisinage s'entraident</b>												
Oui	78,0 <sup>E</sup>	67,1	86,0	89,9 <sup>E</sup>	83,5	94,0	73,4 <sup>E</sup>	54,4	86,5	81,4	80,1	82,6
Non	19,1 <sup>E</sup>	11,6	30,0	9,5 <sup>E</sup>	5,6	15,8	23,7 <sup>E</sup>	11,1	43,6	16,5	15,3	17,8
<b>Probabilité que les voisins alertent la police au sujet d'activités criminelles</b>												
Très probable ou plutôt probable	84,6 <sup>E</sup>	74,3	91,3	89,0 <sup>E</sup>	82,1	93,5	76,4 <sup>E</sup>	56,2	89,1	89,8	88,7	90,8
Plutôt improbable ou improbable	13,4 <sup>E</sup>	7,2	23,7	9,1 <sup>E</sup>	5,1	15,8	20,8 <sup>E</sup>	8,7	41,9	8,3	7,4	9,4
<b>Sentiment de sécurité en marchant seule dans le voisinage lorsqu'il fait noir<sup>2</sup></b>												
Très en sécurité ou raisonnablement en sécurité	82,7 <sup>E</sup>	71,0	90,4	91,1	83,0	95,5	86,8	65,5	95,8	82,4	81,1	83,7
Pas très en sécurité ou pas du tout en sécurité	16,7 <sup>E</sup>	9,1	28,6	8,9	4,5	17,0	13,2	4,2	34,5	17,3	16,1	18,7
<b>La répondante a pris des mesures pour se protéger contre les actes criminels au cours des 12 mois précédents</b>												
Oui	21,8 <sup>E</sup>	14,9	30,8	25,5 <sup>E</sup>	16,5	37,3	9,4 <sup>E</sup>	5,3	16,1	22,6	21,2	24,1
Non	78,2 <sup>E</sup>	69,2	85,1	74,5 <sup>E</sup>	62,7	83,5	90,3 <sup>E</sup>	83,3	94,5	77,3	75,9	78,7
<b>Satisfaction de sa sécurité personnelle par rapport à la criminalité</b>												
Très satisfaite ou plutôt satisfaite	67,7 <sup>E</sup>	56,6	77,1	71,3 <sup>E</sup>	61,1	79,7	62,4 <sup>E</sup>	40,7	80,0	74,4	73,0	75,7
Très insatisfaite ou plutôt insatisfaite	13,7 <sup>E</sup>	7,0	25,1	6,7 <sup>E</sup>	3,1	14,0	2,1 <sup>E</sup>	0,9	5,0	4,1	3,5	4,7
Ni satisfaite, ni insatisfaite	18,1 <sup>E</sup>	11,5	27,5	21,9 <sup>E</sup>	14,7	31,4	35,2 <sup>E</sup>	17,6	58,0	21,4	20,0	22,7
<b>Confiance à l'égard de la police</b>												
Une grande confiance ou une certaine confiance	80,1 <sup>E</sup>	71,6	86,6	86,4 <sup>E</sup>	75,2	93,0	68,9 <sup>E</sup>	49,3	83,5	91,4	90,4	92,3
Très peu de confiance ou aucune confiance	19,6 <sup>E</sup>	13,2	28,2	12,1 <sup>E</sup>	5,8	23,6	30,0 <sup>E</sup>	15,5	50,1	8,2	7,3	9,2

Voir les notes à la fin du tableau.



Tableau 11B — fin

## Perceptions des femmes à l'égard de la criminalité, du voisinage, de la sécurité et des tribunaux de juridiction criminelle, selon le groupe d'identité autochtone, Canada, 2019

Perceptions	Femmes des Premières Nations			Femmes métisses			Femmes inuites			Femmes non autochtones †		
	intervalle de confiance de 95 %			intervalle de confiance de 95 %			intervalle de confiance de 95 %			intervalle de confiance de 95 %		
	%	de	à	%	de	à	%	de	à	%	de	à
<b>Confiance à l'égard des tribunaux de juridiction criminelle</b>												
Une grande confiance ou une certaine confiance	54,5 <sup>E</sup>	43,9	64,7	57,0 <sup>E</sup>	45,6	67,6	36,2 <sup>E*</sup>	21,6	53,9	60,4	58,9	62,0
Très peu de confiance ou aucune confiance	28,2 <sup>E</sup>	20,3	37,7	33,9 <sup>E*</sup>	23,5	46,1	29,5 <sup>E</sup>	15,6	48,6	19,7	18,5	21,0
Ne sait pas	17,3 <sup>E</sup>	10,3	27,5	9,2 <sup>E*</sup>	5,2	15,5	33,2 <sup>E</sup>	19,0	51,2	19,6	18,2	21,0

<sup>E</sup> à utiliser avec prudence

\* valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence ( $p < 0,05$ )

† catégorie de référence

1. Exclut les répondantes ayant déclaré qu'elles ne vivaient pas dans leur voisinage actuel depuis suffisamment longtemps pour y évaluer le nombre d'actes criminels.

2. Exclut les répondantes ayant déclaré qu'elles n'avaient jamais marché seules dans leur voisinage lorsqu'il faisait noir.

**Note :** La victimisation avec violence comprend la violence commise par des partenaires intimes, la violence commise par des personnes autres que des partenaires intimes, ainsi que les vols qualifiés.

**Source :** Statistique Canada, Enquête sociale générale sur la sécurité des Canadiens (victimisation).